

1	ÉDITO	3	7	SOCIÉTAL	27
2	QUI SOMMES-NOUS ?	4	> Sécurité et protection des données		28
	- L'UFF, pionnier du conseil en gestion de patrimoine	5	> Assurer la satisfaction de nos clients		30
	- L'UFF, une proposition claire	5	- Satisfaction client		30
	- L'UFF, un Groupe aux activités complémentaires	6	- Gestion des réclamations		31
	- Le Groupe Abeille Assurances	6	> Éducation financière		32
	- Aéma Groupe	6	> Politique achats responsables		34
	- La gouvernance du Groupe UFF	7	> Le Groupe UFF engagé vis-à-vis de la société		35
3	NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES UFF	8	8	FINANCE DURABLE	36
4	LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DU GROUPE UFF	10	> Le Groupe UFF, un investisseur avec des principes		37
	- Cadre réglementaire français	11	> Le Groupe UFF, un gérant d'actifs pour le compte de ses clients		40
	- Périmètre	11	- Prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement		40
	- Organisme Tiers Indépendant	11	- Engagement actionnarial et politique de vote		41
5	INFORMATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT TAXONOMIE	12	> Le Groupe UFF, un conseiller en gestion de patrimoine unique		43
6	SOCIAL	17	> CGPE, un groupement de services dédié aux CGPI		45
	> Chiffres clés	18	9	ENVIRONNEMENT	46
	> Recruter et fidéliser	19	> Les consommations énergétiques		47
	> Former et développer les compétences	20	> Les consommations de ressources naturelles (non énergétiques)		48
	> Assurer la qualité de vie au travail, la santé et la sécurité des collaborateurs et le dialogue social, pour travailler efficacement ensemble	22	10	CRIMINALITÉ FINANCIÈRE ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES	49
	- Qualité de vie au travail	22	> Lutte contre la corruption		50
	- Santé et sécurité	23	> Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme		51
	- Dialogue social	24	> Éthique des affaires		52
	- Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations	25	- Non-Respect de la démarche «Conduct»		52
			- Conflits d'intérêts		53
			- Évasion fiscale		54
			11	DROITS DE L'HOMME	55
			ANNEXE 1 : TABLEAU DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET CORRESPONDANCES		57

1

ÉDITO

La responsabilité sociétale est un enjeu essentiel pour chacun, pour tous les acteurs économiques, pour favoriser une transition écologique et énergétique socialement juste, lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité.

Depuis sa création en 1968, le développement de l'Union Financière de France s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale globale avec une attention particulière portée à la formation des équipes, un ancrage territorial et l'éducation financière des Français patrimoniaux. L'ensemble de nos équipes consacre leur expertise et leur énergie à l'accompagnement et au conseil de nos clients dans la définition de leurs objectifs patrimoniaux et la mise en place de solutions d'investissement pertinentes et adaptées à leurs besoins.

Forts de cette vocation et de notre métier riche de sens, nous avons, en 2022, poursuivi nos actions pour continuer de répondre aux attentes de nos clients, renforcer le bien-être et le développement de nos collaborateurs, et interagir de façon responsable avec l'ensemble de notre écosystème. C'est pourquoi, j'ai souhaité créer une Direction de l'Engagement, rattachée à la Direction Générale, avec pour mission d'accélérer notre contribution aux enjeux de développement durable.

Aussi, fin 2022, nous nous sommes engagés dans un exercice collaboratif de formulation de notre Raison d'être, auquel nous avons souhaité associer largement tous nos collaborateurs et l'ensemble de nos parties prenantes.

La Raison d'être du Groupe UFF, boussole de l'entreprise sur le long terme, constituera le socle de notre ambition d'engagements RSE, en déclinaison du nouveau plan stratégique 2024-2026 du Groupe. Elle est pour nous l'opportunité de replacer de manière durable les enjeux de responsabilité sociétale au cœur de la stratégie de l'Union Financière de France.

Enfin, je suis heureux de vous présenter la première Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe UFF. Au-delà d'une réponse aux exigences réglementaires, ce rapport détaille les principales initiatives et actions RSE déjà engagées par l'ensemble de nos équipes.

Fred VIANAS
Directeur Général



2

QUI SOMMES-NOUS ?



L'UFF, pionnière du conseil en gestion de patrimoine

Depuis sa création en 1968, l'Union Financière de France (UFF) est restée fidèle à sa vocation : LE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE.

Acteur innovant, à la fois créateur du métier de conseil en gestion de patrimoine et capable de s'adapter de manière compétitive aux évolutions des besoins et aux attentes du marché, le Groupe UFF réinvente cette profession pour mieux répondre aux exigences grandissantes de la clientèle patrimoniale.

L'UFF s'est imposée comme la pionnière du conseil pour la clientèle patrimoniale (aussi appelée Mass Affluent). Une population qui représente plus de 2,9 millions de foyers en France, soit 10% des foyers fiscaux et 48% des actifs financiers détenus par les particuliers¹. Ce choix s'avère d'autant plus pertinent que le taux d'épargne² des ménages français s'est accru avec la crise, passant de 14,4% en 2018 à 21,4% du revenu disponible brut, en 2020.

L'UFF évolue incontestablement sur un marché porteur. En effet, la clientèle patrimoniale, est peu accompagnée par les autres acteurs du secteur (banques de réseau, banques privées, assureurs) qui privilégient d'autres segments de population ou disposent d'une offre produit restreinte.

Avec un portefeuille de 190 000 clients et 12,3 milliards d'euros d'actifs administrés au 31/12/2022, l'UFF figure au premier rang français des sociétés de conseil en gestion de patrimoine. Présente partout en France, l'UFF est composée de 1 191 collaborateurs dont 826 dédiés au conseil.

L'UFF, une proposition claire

Une des spécificités de l'Union Financière de France est de proposer une prestation de conseil complète : en abordant les différentes étapes du processus de la gestion patrimoniale, de sa création à sa transmission, en apportant une réponse sur-mesure à chaque client patrimonial et entrepreneurial, et en lui garantissant :

- Le bon conseiller,
- Le bon service,
- La bonne stratégie patrimoniale,
- La bonne allocation d'actifs,
- La solution produit compétitive.

Une proposition qui s'appuie sur 4 éléments-clés :

- 1 La garantie de l'expertise de nos conseillers, toujours plus spécialisés et dédiés à un nombre limité de clients.
- 2 Une offre couvrant l'ensemble des besoins de la clientèle patrimoniale et entrepreneuriale.
- 3 Une gamme construite en architecture ouverte en suivant une méthode de sélection rigoureuse.
- 4 Une relation de proximité et pérenne avec chaque client qui permet un suivi durable et de qualité renforçant ainsi la satisfaction des clients.

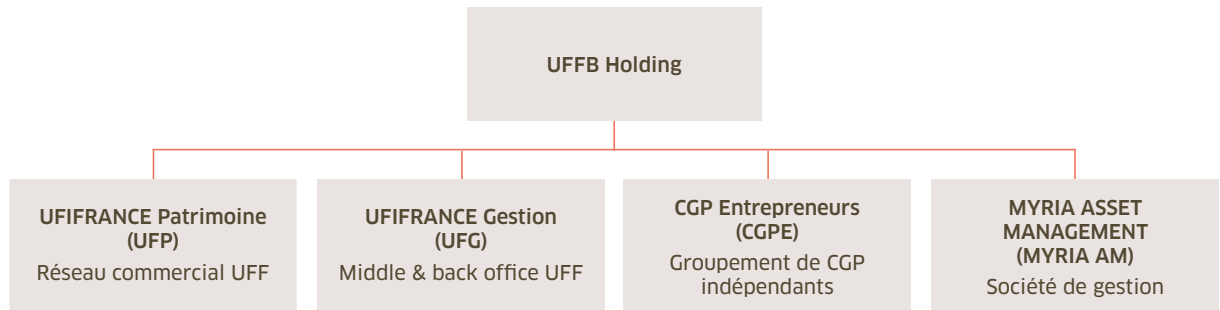
1. Source : <https://extonconsulting.com/blog/2015/06/17/les-clients-aises-et-les-services-financiers/>

2. Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

L'UFF, un Groupe aux activités complémentaires

Le Groupe Union Financière de France (UFF) est constitué d'une société holding UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE (UFFB), et de 4 filiales françaises, à savoir : Ufifrance Patrimoine (UFP) ; Ufifrance Gestion (UFG) ; Myria Asset Management (Myria AM) et CGP Entrepreneurs (CGPE).

Schématiquement, le groupe UFF se synthétise ainsi :



Au 31/12/2022, l'UFF était détenue à 74,9% par Abeille Assurances et était cotée depuis 1987 à la Bourse de Paris (compartiment B d'Euronext Paris). Consécutivement à l'offre publique d'achat simplifiée déposée par Abeille Assurances Holding sur les actions de la Société et la procédure de retrait obligatoire qui s'en est ensuivie, l'UFF est depuis le 1^{er} mars 2023, une filiale détenue en quasi-totalité par Abeille Assurances.

> Le Groupe Abeille Assurances

Compagnie majeure de l'assurance en France forte de ses 4300 collaborateurs, 1000 agents généraux d'assurance et de ses 170 ans d'expérience, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite à destination de plus de 3 millions de clients.

Abeille Assurances met son expertise et son influence d'assureur, d'investisseur, d'employeur, au service de la création d'une société d'acteurs responsables en :

- Proposant à ses clients des offres et services responsables.
- Agissant pour le climat et le développement durable.
- Soutenant les initiatives à impact positif.
- Accompagnant le développement de ses collaborateurs et collaboratrices.

Abeille Assurances est une entité d'Aéma Groupe, un groupe qui imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévention au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes.

< Aéma Groupe

Aéma Groupe est né en janvier 2021 de l'ambition partagée entre la Macif et AÉSIO mutuelle de créer le premier groupe mutualiste de protection français. Rejoint en septembre 2021 par Abeille Assurances, Aéma Groupe, 5ème groupe d'assurance en France, est présent sur l'ensemble des métiers de l'assurance. Il couvre les besoins de protection de 11 millions de personnes et répond aux besoins assurantiels et services de 1 Français sur 6.

La création d'Ofi Invest, en septembre 2022, permet également au groupe de renforcer son positionnement sur le marché de la gestion d'actifs.

La finalité du Groupe : accompagner, dans le respect de valeurs partagées, tout au long de leur vie et quels que soient leurs besoins, les femmes et les hommes qui lui font confiance. Aéma Groupe est l'incarnation d'un modèle mutualiste authentique, ouvert, indépendant et moderne qui concilie excellence technique et utilité sociale afin de mieux répondre aux besoins des particuliers et des professionnels, mais aussi à ceux des petites, moyennes et grandes entreprises dans les domaines de l'assurance dommages, santé, de la prévoyance, de l'assurance vie et de l'épargne retraite.

La gouvernance du Groupe UFF

L'UFF a mis en place, au cours du 1er semestre 2022, une organisation resserrée autour de 6 grands pôles : Développement, Réseau, Opérations, Richesses Humaines, Régalien et Communication & Engagement.

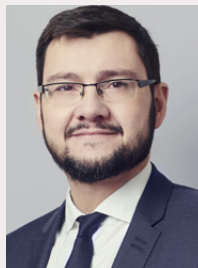
La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) sont placées sous la responsabilité de la Direction de la Communication et de l'Engagement, rattachée à la Direction Générale.



Fred Vianas
Directeur Général



Astrid de Bréon
Directrice Générale Déléguée



José Fernandez
Directeur Général Adjoint
en charge du Développement



Jean-Michel Courtant
Directeur du Réseau



Stéphanie Allory
Directrice des Opérations



Adeline Philippe
Directrice des Richesses
Humaines



Françoise Paumelle
Directrice de
la Communication
et de l'Engagement



3

NOTRE MODÈLE D’AFFAIRES UFF

NOS RESSOURCES

Capital financier

Fonds propres consolidés : **134 M€**
Chiffre d'affaires consolidé : **188,4 M€**
Collecte nette : **1 757 M€**

Capital humain et intellectuel

Nombre de salariés en ETP : **1 191**

Capital social et sociétal

Nombre de clients : **190 000**
89% Particuliers
11% Entreprises

Nombre de salariés en ETP dédiés au conseil : **826**

Nombre d'agences : **25**

Nombre de CGPI adhérents de CGPE : **250**

Capital environnemental

Bilan carbone : **15 234 tCO₂e**
Consommation d'eau : **1 778 m³**
Déplacements professionnels : **15 M km**

NOS ACTIVITÉS ET ENJEUX

Nos activités

Banque conseil en gestion de patrimoine
d'entreprises et de particuliers
Conseil en investissements - Immobilier

Nos enjeux stratégiques

Vivons une expérience collaborateur engageante

Offrons l'expertise UFF à nos clients

Dessinons notre transition

Sécurisons la santé financière

Périmètre : ensemble des

Union Financière de France Banque - Uff
C.G.P. Entrepreneurs - My

Nos familles de risques

Social/Sociétal - Environnement - Cri

JEUX STRATÉGIQUES

Activités

Patrimoine auprès de particuliers,
 Portifs professionnels
 Locatif d'investissement - Gestion d'actifs

Stratégiques pour 2023

Expérience
 UFF
 Clients

Affirmons
 notre place
 de leader

Formation numérique

Financière des Français

Entités du Groupe UFF

Uffrance Patrimoine - Uffrance Gestion
 Uffria Asset Management

Thèmes extra-financiers

Responsabilité financière/Droits de l'Homme

NOS IMPACTS



Impacts financiers

Résultat net consolidé : **4,2 M€**
 Ratio de solvabilité CET1
 (Common Equity Tier 1) : **25,9%**
 Encours sous gestion : **3,8 Mds€**
 Encours administrés : **12,3 Mds€**

Impacts intellectuels

Nombre total
 d'heures de formation : **34 762 h**
 Nombre d'heures
 de formation/collaborateur : **28**

Impacts sociaux et sociétaux

Index égalité femmes/hommes UFG :
93/100
 Index égalité femmes/hommes UFF :
89/100
 Taux de satisfaction client : **67%**

Impact environnemental

Nombre de Fonds/SCPI
 Articles 8 et 9 distribués (SFDR) : **32**
 Encours actifs administrés
 Articles 8 et 9 (SFDR) : **18%**



L'ensemble des valeurs quantitatives présentées ci-dessus en ressources et impacts ont été déterminées sur l'année 2022.

4

LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DU GROUPE UFF



Afin de renforcer la cohérence et la comparabilité des informations non financières publiées dans l'ensemble de l'Union Européenne (UE), l'UE a approuvé la Directive «NFRD» (Non Financial Reporting Directive) 2014/95/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014 imposant à certaines «grandes entreprises» et sociétés cotées en bourse d'établir une déclaration non financière comprenant, notamment, des informations relatives aux questions d'environnement, aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption.

> CADRE RÉGLEMENTAIRE FRANÇAIS

La Directive «NFRD» a été transposée en droit français. Les «grandes entreprises» et sociétés cotées françaises sont ainsi soumises à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 ainsi qu'au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 précisant les modalités d'application.

Ainsi, conformément à ses obligations réglementaires de publication d'informations non financières, le Groupe UFF partage avec le public sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) relative à l'exercice 2022. Ce document, constituant une annexe au rapport de gestion, vise à compléter les informations financières en présentant des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption.

Le Groupe UFF étant consolidé dans le Groupe Abeille Assurances (dénommé autrefois AVIVA FRANCE), sa DPEF était jusqu'alors intégrée dans celle du Groupe Abeille Assurances.

La gouvernance du Groupe UFF, souhaitant prendre son autonomie sur ce sujet, a décidé de publier en 2023 sa propre DPEF.

Les indicateurs présentés dans le présent rapport, les actions, les résultats, le périmètre peuvent être amenés à évoluer au cours des exercices à venir.

Le Groupe UFF mettra en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des actions dans la limite de ses possibilités, sans engagement de résultat.

> PÉRIMÈTRE

La DPEF réalisée est consolidée. Elle porte sur l'ensemble du groupe de consolidation comptable.

Le périmètre de la DPEF 2022 rassemble ainsi les entreprises suivantes :

- UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE (siège social : 32 avenue d'Iéna - 75016 Paris) : correspondant à la société holding.
- UFIFRANCE PATRIMOINE (siège social : 32 avenue d'Iéna - 75016 Paris) : étant la société commerciale du Groupe assurant la diffusion des produits et le suivi de la clientèle par l'intermédiaire du réseau de conseillers qui lui est rattaché.
- UFIFRANCE GESTION (siège social : 32 avenue d'Iéna - 75016 Paris) : assurant les fonctions siège du Groupe UFF.
- C.G.P. ENTREPRENEURS (siège social : 32 avenue d'Iéna - 75016 Paris) : étant une filiale en charge des partenariats avec les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants.
- MYRIA ASSET MANAGEMENT (siège social : 32 avenue d'Iéna - 75016 Paris) : étant une filiale, société de gestion d'OPC (Organismes de Placement Collectif).

Le reporting «taxonomie» obligatoire du Groupe UFF apparaissant dans la présente DPEF porte uniquement sur la holding UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE (UFFB).

Par ailleurs, les thématiques obligatoires, selon l'ordonnance de juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et son décret d'application d'août 2017, mentionnées ci-après ont été exclues du fait du manque de pertinence au regard des activités de l'UFF :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Lutte contre la précarité alimentaire.
- Respect du bien-être animal.
- Alimentation responsable, équitable et durable.
- Pratiques sportives.

> ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1-V du code de commerce et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, le Groupe UFF a désigné, pour une durée d'un exercice, PricewaterhouseCoopers en tant qu'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations figurant dans la DPEF prévues par l'article R.225-105-1 du code de commerce et publiées dans le rapport de gestion.

5

INFORMATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT TAXONOMIE



Le Pacte vert de la Commission Européenne, publié en 2019, porte l'ambition de faire de l'Europe le premier continent à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Il consiste en un ensemble de réglementations concernant de nombreux secteurs et thématiques (comme le climat, l'environnement, l'énergie, le social, les transports, l'industrie et la finance).

Face à ce défi, les institutions financières jouent un rôle fondamental pour soutenir la transition écologique et sociale. Ainsi, en 2021, la Commission Européenne a adopté un plan d'action pour la finance durable pour mobiliser le secteur financier dans l'objectif d'orienter l'épargne et les investissements vers des entreprises engagées pour une croissance soutenable. Le règlement taxonomie (Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020) fait partie des dix mesures de ce plan.

Selon l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), «la taxonomie européenne est un système de classification commun à l'Union Européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme «durables» sur le plan environnemental. La taxonomie définit ainsi des critères pour évaluer la contribution substantielle des activités à au moins un des objectifs environnementaux de l'Union Européenne, sans nuire aux autres objectifs et en respectant des garanties minimales. La taxonomie définit également des obligations de reporting spécifiques pour les acteurs des marchés financiers, les sociétés non financières et financières».

Le règlement taxonomie identifie six objectifs environnementaux distincts :

- L'atténuation du changement climatique.
- L'adaptation au changement climatique.
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines.
- La transition vers une économie circulaire.
- La prévention et la réduction de la pollution.
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'année 2023, l'UFF doit publier la part des investissements dans des activités économiques éligibles¹ à la taxonomie sur ses deux premiers objectifs environnementaux².

Le Groupe UFF pourra être amené dans le futur à revoir les méthodologies utilisées qui lui semblent correspondre aux exigences à date de la taxonomie. En effet, ces dernières pourraient être notamment amenées à évoluer du fait de précisions apportées par la Commission Européenne concernant les modalités d'application du règlement taxonomie.

Les indicateurs relatifs aux investissements couvrent les objectifs environnementaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du changement climatique. Ils portent uniquement sur l'actif prudentiel de l'UFF.

L'UFF présente ci-dessous son ratio d'éligibilité sur ses activités en tant qu'établissement de crédit.

L'évaluation est réalisée sur les données au 31/12/2022. Elle n'intègre pas les expositions de hors bilan.

Conformément à la réglementation en vigueur, les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux sont exclus du numérateur et du dénominateur du ratio.

Aussi, les actifs financiers détenus à des fins de négociation, les expositions sur les entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non-financières (non éligibles à la Directive 2013/34/UE – NFRD) et les prêts interbancaires à vue sont exclus du numérateur.

Les produits dérivés sont également exclus du numérateur des indicateurs clés de performance des entreprises financières.

Indicateur	Part dans le total des actifs couverts au 31/12/2022
Expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	18%
Expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	82%
Expositions sur les produits dérivés	2%
Expositions aux entreprises non soumises à la Directive NFRD	0%
Prêts interbancaires à vue	0%

1. Une activité est éligible dès lors qu'elle est mentionnée dans un des actes délégués définissant les critères techniques de contribution substantielle de l'un des six objectifs environnementaux.

2. Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique.

Indicateur	Part dans l'actif total au 31/12/2022
Expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	2%
Portefeuille de négociation	0%

Les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers souscrits par la clientèle garantis par un organisme de cautionnement.
- Expositions obligataires aux activités économiques éligibles à la taxonomie.

Les actifs non éligibles à la taxonomie considérés sont uniquement les expositions soumises à analyse d'éligibilité, et qui, selon cette analyse, s'avèrent non éligibles. Ils regroupent notamment :

- Les prêts et avances à des entreprises non financières (correspondant à des créances commerciales en lien avec des promoteurs immobiliers, gestionnaires locatifs...).
- Les E.M.T.N.
- Les comptes à terme.

- Les contrats de capitalisation.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie.
- Les autres actifs (immobilisations...).

Pour établir la part des expositions éligibles, l'UFF s'est fondée sur la réponse apportée par la Commission Européenne dans sa FAQ de février 2022 précisant, comme mentionné par l'Autorité des Marchés Financiers dans un document de novembre 2022, que les expositions éligibles doivent être calculées de façon cohérente au calcul des expositions d'alignement qui seront publiées en 2024 ce qui amène à privilégier « les actifs couverts » au dénominateur des ratios d'éligibilité. Dans une volonté de cohérence, l'UFF a déterminé de manière identique la part d'expositions sur les produits dérivés, d'expositions aux entreprises non soumises à la Directive NFRD et de prêts interbancaires à vue.

Le total des actifs couverts est égal à la valeur comptable brute prudentielle (FINREP) totale au 31/12/2022 diminuée de la valorisation comptable brute prudentielle des expositions aux émetteurs souverains et banques centrales.

L'actif total est égal à la valeur comptable brute prudentielle (FINREP) totale au 31/12/2022.

En outre, le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 élargit aux activités du gaz et du nucléaire de possibles éligibilités et alignements à la taxonomie européenne. Il prévoit ainsi un *reporting* spécifique à ces deux secteurs d'activité.

Conformément à cette nouvelle réglementation, l'UFF publie le modèle 1 ci-dessous :

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Par ailleurs, l'UFF n'est pas en mesure de publier de données au 31 décembre 2022 dans les modèles 4¹ et 5², en raison de l'indisponibilité des informations (en lien avec la première publication de ces tableaux par les entreprises non financières, sur lesquelles les établissements financiers fondent leur propre *reporting*):

Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci.

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable.	ND ³	ND	ND	ND	ND	ND
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND	ND	ND	ND	ND

1. Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci.

2. Activités économiques non éligibles à la taxonomie.

3. ND : Donnée non disponible.

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxinomie

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable.	ND	ND

6

SOCIAL



Chiffres clés

Au 31 décembre 2022, le Groupe UFF comptabilise 1 191 salariés en ETP dont 826 sont dédiés au conseil.

Répartition des effectifs en ETP du Groupe par entité et par sexe au 31.12.2022 :

Société	M	F	Total général
CGP Entrepreneurs	1	7	8
MYRIA Asset Management	7	5	12
UFF Banque	8	5	13
UFIFRANCE Gestion	123	209	332
UFIFRANCE Patrimoine	558	268	826
Total général	697	494	1 191

Répartition des effectifs en ETP par sexe



Hommes

58%



Femmes

42%

Répartition des effectifs en ETP par âge :

Tranche d'âge	M	F	Total général
<20	1		1
20-35	6,5	9	16
25-35	41,5	47	88
30-35	78	60	138
35-40	103	71	174
40-45	95	67	162
45-50	94	67	161
50-55	108	68	176
55-60	96	78	174
60-65	66	25	91
65-70	8	3	11
70-75		1	1
Total général	697	494	1 191

Répartition des effectifs en ETP par zone géographique :

- Paris Île-de-France : 39%
- Régions : 61%

Index égalité hommes/femmes :

- UFG : 93/100
- UFP : 89/100

Recruter et fidéliser

Pour accompagner sa croissance et répondre aux objectifs de son plan stratégique, l'UFF a fait évoluer sa politique de recrutement afin de renforcer son dispositif commercial, anticiper l'évolution des métiers et fidéliser ses talents.

Politiques

L'UFF met ainsi en œuvre une politique de recrutement ambitieuse et responsable répondant aux exigences opérationnelles d'efficacité et de qualité de service, aux contraintes réglementaires et aux enjeux sociétaux.

Cette politique de recrutement s'accompagne du déploiement d'une politique de communication multicanale visant à développer la visibilité du Groupe UFF et sa marque employeur.

Actions

- En 2022, l'UFF a revu son organisation pour accélérer les recrutements, développer la proximité avec les agences commerciales et accroître le rôle de conseil des équipes de recrutement des Richesses Humaines. Les équipes de recrutement ont ainsi été structurées en deux pôles :
 - Une équipe en charge des recrutements pour le siège (UFG, UFFB) et pour les filiales (Myria AM, et CGPE), composée de trois personnes, et rattachée à la Direction des Richesses Humaines.
 - Une équipe en charge du recrutement pour le réseau commercial (UFP), composée de deux personnes et rattachée à la Direction Commerciale.
- Afin de faciliter leur intégration au sein du Groupe UFF, les nouveaux entrants bénéficient d'un parcours d'intégration (Pass Intégration) et de réunions de présentation mensuelles organisées par les équipes des Richesses Humaines.
- Dans le cadre de sa politique de communication multicanale, l'UFF diffuse largement ses offres d'emploi pour toucher un nombre croissant de candidats et développer sa visibilité : sites spécialisés, pages employeur/carrière sur LinkedIn et Dogfinance, développement des relations avec les écoles, les chambres de commerce et d'industrie (CCI), Pôle emploi...
- En 2022, l'UFF a développé une série de vidéos intitulée «Vrais visages, francs discours». Cette série qui met en scène les témoignages de quatre collaborateurs issus du réseau commercial a pour objectif de renforcer la marque employeur du Groupe en valorisant le métier de conseiller en gestion de patrimoine

avec un discours positif et attractif. Les vidéos sont diffusées depuis le début de l'année 2023 sur le site internet de l'UFF et les réseaux sociaux du Groupe.

- La section «Nous rejoindre» du site internet de l'UFF intègre la présentation des valeurs du Groupe, le parcours de recrutement, des vidéos métiers, des témoignages... Ces éléments participent à l'attractivité de l'UFF et proposent une expérience candidat qui va au-delà de l'acte de candidature.

Résultats

Nombre de recrutements réalisés en 2022 sur UFFB, UFG, Myria AM et CGPE

73

Nombre de recrutements réalisés dans le réseau (UFP)

152

Nombre de départs pendant la période d'essai sur l'ensemble du Groupe UFF

47

Nombre de licenciements sur l'ensemble du Groupe UFF

60

Indicateur de performance

Taux de turn-over pour l'ensemble du Groupe UFF

18,7%

Former et développer les compétences

Dans un contexte marqué par une évolution constante des métiers et du cadre réglementaire, le développement et le maintien des compétences sont des enjeux clés pour le Groupe UFF, connu et reconnu depuis plus de 50 ans pour former les meilleurs conseillers en gestion de patrimoine du marché.



Politiques

La Politique de formation s'inscrit dans le cadre du projet stratégique de l'UFF et consolide les compétences collectives et individuelles des collaborateurs au regard des enjeux de développement pour :

- Accompagner et soutenir la performance commerciale et le développement de l'UFF.
- Maintenir la qualité de service et de conseil apportée aux clients.
- S'adapter aux évolutions du secteur et des métiers.
- Intégrer les nouveaux collaborateurs.
- Fidéliser les collaborateurs et capitaliser sur les expertises détenues.

En 2022, le plan de formation et de développement des compétences a ainsi principalement porté sur :

- Le développement des compétences opérationnelles et métiers des collaborateurs.
- L'accompagnement du management.
- Le renforcement de l'intelligence collective.
- La consolidation d'une image d'organisation apprenante.

L'UFF s'engage à se conformer à ses obligations en matière de formation réglementaire. Tous les collaborateurs concernés suivent des formations selon leur profil. Deux types de formations réglementaires continues sont ainsi déployées : les formations habilitantes et capacitanes et les formations sur les risques (risques de fraude, de corruption, sécurité informatique...).



Actions

- En 2022, 140 conseillers du réseau ont eu l'opportunité d'intégrer un nouveau parcours de formation dédié à la prise en charge des clients VIP : ce parcours de formation d'une durée de 2 ans a pour objectif un renforcement des compétences techniques et commerciales sur 7 thématiques : assurance, fiscalité du patrimoine, transmission du patrimoine, etc... Le parcours se clôture par une évaluation finale validant l'intégralité des thématiques abordées.
- L'équipe de gestion de Myria AM s'est formée sur l'investissement ESG en suivant puis validant le diplôme «ESG Investing» du CFA institute.
- Pour accompagner l'évolution des modes de travail, des webinaires sur le travail hybride ont été proposés aux collaborateurs du siège en début d'année dans le cadre de l'accord relatif à la mise en place du télétravail.
- En fin d'année 2022, des formations aux risques psycho-sociaux ont été proposées aux collaborateurs du siège avec des sessions de prévention d'une journée et demie en présentiel pour les managers et des sessions de sensibilisation en classe virtuelle de 3h30 pour les collaborateurs. L'objectif pour 2023 est de proposer ce dispositif à 100% des effectifs.
- Les directeurs d'agence ont été formés aux essentiels du droit du travail.
- Des séances individuelles de développement personnel ont été proposées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe UFF autour de 3 thématiques : efficacité professionnelle, management et communication. En parallèle, des ateliers de co-développement ont été organisés.

- En complément, afin de permettre à chaque collaborateur de devenir acteur de sa formation, l'UFF s'est engagée, depuis fin 2022, dans la mise à disposition d'un programme de développement de compétences comportementales (soft skills) sur sa plateforme de formation. Un large panel de plus d'une centaine de formations est disponible en ligne et accessible à l'ensemble des collaborateurs, sur des thématiques aussi diverses que le marketing personnel, la gestion des conversations difficiles, l'organisation des réunions, le management par le coaching, le travail en équipe, l'orientation client, ou l'innovation.
- Enfin, pour accompagner les ambitions de formation et de développement des expertises métier du Groupe UFF, un doublement du budget formation a été validé par le conseil d'administration fin 2022, pour un déploiement en 2023.

Indicateur de performance

Formations réglementaires continues internes

Taux de réussite

95%

Les formations réglementaires continues internes concernent l'ensemble des collaborateurs du Groupe UFF présents dans les effectifs, hormis la formation «Traitement des réclamations» dédiée au Réseau commercial et aux assistantes commerciales. Elles intègrent les formations suivantes :

- Risques opérationnels - fraude.
- LCBFT (Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme).
- Lutte contre la corruption.
- Traitement des réclamations.
- RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
- Sécurité informatique.

Résultats

Nombre total d'heures de formation sur UFFB, UFG, Myria AM et CGPE

34 762

Nombre d'heures de formation/collaborateur

28,38

Nombre de conseillers intégrés au programme de formation pour les clients VIP

140

Indicateur de performance

Formations réglementaires continues habilitantes / capacitantes

Taux de réussite

94%

Les formations habilitantes capacitantes, concernent principalement le réseau commercial et à la marge quelques collaborateurs éligibles au sein des entités suivantes : UFG, CGPE et UFFB. Elles intègrent les formations suivantes :

- Parcours DDA (Directive sur la distribution d'Assurance).
- Agents Immobiliers.
- IOSBP (Intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement).
- MIF 2 (Intermédiaires financiers).



Assurer la qualité de vie au travail, la santé et la sécurité des collaborateurs et le dialogue social, pour travailler efficacement ensemble

Les collaborateurs sont au cœur du projet stratégique de développement et de transformation du Groupe UFF. Consciente des enjeux de fidélisation de ses équipes, l'UFF s'engage à assurer la qualité de vie au travail, la santé et la sécurité de ses collaborateurs, ainsi qu'une relation de proximité et d'écoute avec chacun.

> QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



Politiques

- L'UFF est particulièrement attentive à la qualité de vie au travail de ses collaborateurs et s'inscrit dans une politique visant à développer «le mieux travailler ensemble» tout en préservant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
- En 2022, l'UFF a choisi d'intégrer la Direction de l'Environnement de Travail au sein de son pôle des Richesses Humaines.

Actions

- Un accord relatif à la mise en place du télétravail régulier au sein d'Uffrance Gestion (UFG) a été conclu fin 2021 et déployé à partir d'avril 2022. L'accord permet aux collaborateurs éligibles de bénéficier jusqu'à 2 jours de télétravail fixes par semaine ou d'un forfait mensuel de 8 jours de télétravail. Une commission se tiendra courant 2023 afin d'effectuer un premier bilan sur cette nouvelle organisation de travail.
- Afin de favoriser l'équilibre vie privée/vie professionnelle, un accord relatif au droit à la déconnexion a été négocié au sein des sociétés Uffrance Gestion (UFG) et Uffrance Patrimoine (UFP). Cet accord s'est notamment traduit par une sensibilisation des Managers à la surcharge informationnelle et par la mise en place d'un rappel du droit à la déconnexion en bas des e-mails professionnels sur l'ensemble des entités du Groupe.

- Lors de la semaine de la Qualité de Vie au Travail (QVT) organisée en juin 2022, des ateliers, cours et conférences sur le bien-être et l'équilibre vie privée/vie professionnelle ont été proposés aux collaborateurs sur les sites de Iéna et de Boulogne-Billancourt et à distance *via* Teams.
- En juillet 2022, l'intranet MyUff a été déployé sur l'ensemble du Groupe favorisant la communication et la fédération des équipes.
- Dans le cadre d'Octobre Rose, une conférence de sensibilisation sur le cancer et des actions de communication interne ont été organisées pour les collaborateurs.
- Des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives sont proposées aux collaborateurs comme la participation à la Course des Lumières, événement de sensibilisation à la lutte contre les maladies et de collecte au profit d'organismes de santé, qui propose des parcours de marche et de course solidaires.
- Le déménagement prévu au quatrième trimestre 2023 permettra de réunir les 350 collaborateurs actuellement basés sur les sites de Iéna et Boulogne-Billancourt dans un bâtiment unique et de leur proposer un ensemble de services contribuant à une plus grande qualité de vie au travail.

Résultats

% de collaborateurs en temps partiel
(Groupe UFF décembre 2022)
2%

% de collaborateurs en télétravail
(Groupe UFF hors UFP - décembre 2022)
73%

Indicateur de performance

Taux d'absentéisme annuel 2022
4,7%

> SANTÉ ET SÉCURITÉ

En matière de sécurité, l'UFF a une obligation de résultat pour l'ensemble de ses collaborateurs. Cette obligation consiste non seulement à garantir la sécurité physique des salariés (accidents du travail et maladies professionnelles) mais inclut également la protection de tous les risques auxquels les collaborateurs pourraient être exposés du fait de leurs missions, et notamment la protection des risques psychosociaux.

Politiques

- L'UFF est engagée dans une politique de prévention des risques professionnels au travers de l'analyse annuelle des risques professionnels au sein de ses filiales (UFP et UFG) et la mise en place d'un plan annuel permettant de limiter les risques professionnels.
- De plus, l'UFF garantit le traitement de toute alerte professionnelle (accident, comportement collaborateur, incident matériel...) dont elle a connaissance selon le dispositif actuellement en place.

Actions

- La Direction des Richesses Humaines travaille avec l'ensemble des centres de médecine du travail pour accompagner le personnel au quotidien et assurer un parfait suivi de l'aptitude professionnelle. S'il est nécessaire, des enquêtes internes peuvent être menées.
- Sur les sites de Paris 16^e Iéna et Boulogne-Billancourt, des formations à la sécurité sont effectuées pour les équipes de sécurité évacuation/incendie, avec des exercices d'évacuation réalisés avec régularité.
- Le cabinet de contrôle BUREAU VERITAS assure l'ensemble des contrôles règlementaires périodiques, en sus des contrôles réalisés par différents sous-traitants.
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUER) est mis à jour chaque année avec les différentes parties prenantes.
- Des adaptations nécessaires du poste de travail sollicitées par la médecine du travail pour les salariés handicapés ou pour tout salarié le nécessitant au regard des préconisations du médecin du travail sont mises en place en collaboration avec la Direction de l'Environnement de Travail.
- Des référents harcèlement sont identifiés au sein d'Ufifrance Gestion et d'Ufifrance Patrimoine.

Résultats

Aménagement de postes : préconisations d'avenants au télétravail
18

Aménagement de postes de travail : mi-temps thérapeutique
8

Aménagement de postes de travail : études de poste et mise à disposition de matériel
9

Enquêtes pour faits de harcèlement pour UFG et UFP
0



Indicateurs de performance

Nombre d'accidents du travail pour UFG et UFP

11 dont **4** accidents de trajet

Nombre d'arrêts de travail liés aux accidents de travail pour UFG et UFP

5

> DIALOGUE SOCIAL

Au sein du Groupe UFF, les sociétés UFG, UFP, CGPE et UFFB disposent d'instances représentatives du personnel, avec l'organisation d'élections tous les quatre ans, et de négociations annuelles.

Un travail significatif est mené avec l'ensemble des organisations syndicales, et les représentants du personnel au sens large, permettant de garantir un bon dialogue social.



Politiques

- Des négociations annuelles sont réalisées sur les salaires, le temps de travail, la valeur ajoutée, la Qualité de Vie au Travail (QVT) et l'égalité professionnelle.
- Par ailleurs, depuis cinq ans, le Groupe UFF réalise ponctuellement des enquêtes de climat social. Les résultats de l'enquête sont présentés au personnel et aux instances représentatives du personnel, avec mise en place de plans d'action sur les thématiques ayant obtenu les scores les plus faibles. Cette enquête est réalisée par un prestataire externe qui garantit aux collaborateurs une totale confidentialité dans le recueil des réponses et l'analyse des données.
- Depuis 2015, l'entretien professionnel a été déployé sur toutes les entités du Groupe afin de respecter les nouvelles dispositions légales. Par ailleurs, l'ensemble du personnel est évalué annuellement *via* l'entretien annuel, processus passant notamment par la réalisation d'un entretien annuel avec le manager et la formalisation des échanges dans un outil RH dédié. Le personnel commercial bénéficie en outre d'un suivi personnalisé des objectifs et de la progression métier.



Actions

Bilan des accords collectifs pour l'année 2022 :

- Sur Uffrance Gestion (UFG) :
 - Accord sur la Négociation Annuelle sur la rémunération (NAO).
 - Avenant relatif à l'accord sur les frais de santé.
 - Protocole d'accord préélectoral.
 - Avenant annuel sur l'intéressement.
 - Accord sur la réouverture de la Négociation Annuelle sur la rémunération (NAO).
 - Négociations engagées sur la GEPP et accord signé début 2023.
- Sur Uffrance Patrimoine (UFP) :
 - Accord sur la Négociation Annuelle sur la rémunération (NAO).
 - Avenant relatif à l'accord sur les frais de santé.
 - Avenant n°2 accord d'intéressement.
- Sur UFFB :
 - Accord sur la Négociation Annuelle sur la rémunération (NAO).

Résultats

Nombre de réunions avec les syndicats UFG, UFP et UFFB

43

Nombre d'accords négociés UFG, UFP, UFFB

10

Taux de salariés satisfaits de travailler pour UFF

82%

Indicateur de performance

Taux de participation à la dernière enquête de climat social (11/2021)

73%

> FAVORISER LA DIVERSITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'UFF s'inscrit dans la promotion de la lutte contre les discriminations, le respect de la diversité au sein de l'ensemble de ses filiales et l'égalité de traitement notamment entre les hommes et les femmes. Ces engagements sont au cœur des enjeux de développement et de transformation de l'UFF, portés par la conviction que la diversité et l'ouverture aux autres sont essentielles pour progresser.



Politiques

- Des accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ont été négociés avec les organisations syndicales des sociétés UFG et UFP. Ces accords se fondent sur un diagnostic chiffré des conditions d'emploi et engagent l'UFF dans le maintien d'une politique d'égalité professionnelle, plus particulièrement dans les domaines suivants :
 - Le recrutement.
 - La formation professionnelle.
 - La conciliation vie personnelle et vie professionnelle.
 - La politique salariale.

Ces politiques s'articulent autour des principes :

- D'égalité des droits entre les hommes et les femmes, sans discrimination entre les collaborateurs à raison du sexe, qu'elle soit directe ou indirecte.

- D'égalité effective, réelle et concrète des chances tout au long de la vie professionnelle, avec pour objectif de tendre vers une parité au sein de l'entreprise, la mixité dans les emplois étant essentielle à l'équilibre social.

Elles s'appliquent également au sein des entités non pourvues d'organisations syndicales et constituent un socle des valeurs au sein du Groupe UFF.

- Une Charte de la diversité et une Charte #StOpE, contre le Sexisme Ordinaire en Entreprise, sont appliquées depuis leur signature par la Direction en 2019.



Actions

- Le comité exécutif de l'UFF est composé d'un Directeur Général, de quatre femmes et de deux hommes.
- Le handicap ne saurait être un frein à l'embauche dans le Groupe UFF, sous condition de pouvoir exercer l'emploi pour lequel le collaborateur est recruté. Au sein du Groupe, la volonté forte d'intégration et d'accompagnement des salariés handicapés se heurte toutefois à la difficulté réelle de pouvoir recruter des salariés handicapés, faute de candidats aux postes proposés.

Aussi, pour favoriser le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap, plusieurs initiatives sont engagées :

- Une page internet spécialisée (Job Board) a été développée avec l'Association de Gestion du fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH).
- Des campagnes de communication interne ont été déployées avec des affichages en agence et sur les sites de Paris 16^e Léna et Boulogne-Billancourt.
- Des vidéos témoignage de travailleurs en situation de handicap ont été diffusées sur l'intranet du Groupe, MyUFF.



- Des formations auprès des managers ont été actées en 2022 pour un déploiement en 2023.

L'UFF a également fait le choix de collaborer avec des structures d'emploi de salariés handicapés pour déléguer certaines prestations de reprographie ou d'imprimerie notamment.

Enfin, les adaptations nécessaires au poste de travail, sollicitées par la médecine du travail pour les salariés handicapés, sont en place et ont nécessité l'intervention d'organismes habilités.

- Pour favoriser l'emploi des plus jeunes et identifier les talents de demain l'UFF a développé une politique d'alternance se traduisant par la création de 14 postes d'alternants pour l'année 2023.
- En parallèle, les actions en faveur de l'emploi des seniors intègrent le cumul emploi retraite et les retraites progressives pour les collaborateurs d'UFP ainsi que la création en 2022 du dispositif Pass Génération. Ce dispositif, mis en œuvre depuis le début de l'année 2023, répond au double objectif de transmission des savoirs et d'accompagnement des collaborateurs au départ à la retraite. Il permet ainsi de créer des passerelles intergénérationnelles tout en accompagnant la transition professionnelle.

Résultats

% de femmes au sein du Conseil d'administration

43%

% de femmes au sein du Comex

57%

Indicateurs de performance

Créé en 2018 par la loi sur l'avenir professionnel, l'index de l'égalité professionnelle, obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés, s'articule autour de 5 indicateurs et permet de faire évoluer la politique interne en matière de lutte contre les discriminations. UFP et UFG publient cet index depuis 2018.

Si l'index d'UFG (94/100 pour 2021 et 93/100 pour 2022) a toujours été supérieur au minimum exigé par la loi (85/100), il n'en a pas été de même pour UFP qui a néanmoins connu une évolution particulièrement favorable compte tenu des mesures mises en place dès 2020 (89/100 pour 2021 et 2022).

Index égalité hommes/femmes pour UFG

93 points

Index égalité hommes/femmes pour UFP

89 points

Part de salariés en situation de handicap

2,2%

7

SOCIÉTAL

Le dialogue et la transparence avec les parties prenantes sont au cœur même des enjeux de responsabilité sociale des entreprises. Acteur responsable, le Groupe UFF s'engage vis-à-vis de ses parties prenantes et développe des dispositifs efficaces pour lutter contre les risques de divulgation des données, assurer la satisfaction de ses clients, dialoguer avec ses partenaires et contribuer à l'éducation financière des Français patrimoniaux.



Sécurité et protection des données

La confiance des clients et des collaborateurs dans le traitement de leurs données personnelles est une des conditions essentielles à la réalisation de l'activité de gestion de patrimoine du Groupe UFF.

Face à l'évolution de l'environnement réglementaire, notamment caractérisée par l'implémentation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et la transformation de l'environnement technologique avec la digitalisation des processus et une augmentation de la cybermenace, le Groupe UFF s'engage pour assurer un traitement responsable et la confidentialité des données qui lui sont confiées.



Politiques

Une «politique de Sécurité des Systèmes d'Information Informatique» et une «Charte de protection des données personnelles» encadrent les conditions d'accès aux données personnelles pour l'ensemble du Groupe.

Le Groupe UFF s'engage à assurer la conformité de son organisation avec les obligations réglementaires. Cela passe notamment par la nomination :

- D'un Délégué à la Protection des Données (DPO), en charge de l'intégrité et de la confidentialité des données personnelles, ainsi que du droit des personnes.
- D'un Directeur des Systèmes d'information (DSI) qui a pour objectif de définir et de déployer un système d'information efficace pour appuyer les équipes métiers.
- D'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), en charge de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des données et du système d'information (SI) ainsi que des contrôles généraux informatiques afférents.

Cette configuration permet à l'UFF et ses filiales de bénéficier d'une structure proactive dans l'anticipation, l'identification et le traitement des risques de cybersécurité, et réactive dans la résolution de potentiels incidents liés aux données personnelles.

Le programme Cap Sécurité, initié en 2021 et décliné en projets gérés à l'année, a pour objectif de renforcer la gestion des risques et la sécurité liés à la protection des données en sécurisant les outils et les process au sein du Groupe UFF.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un Plan d'Urgence et Poursuite d'Activité (PUPA) qui s'organise autour des trois composantes suivantes :

- La gestion de crise : organisation/dispositif permettant de faire face à la survenance d'une crise.
- Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) : plan de continuité opérationnel qui définit les mesures visant à assurer le maintien, le cas échéant en mode dégradé de façon temporaire, des prestations de services essentielles de l'entreprise.
- Le Plan de Secours Informatique (PSI) : plan de Continuité Informatique qui couvre les moyens de continuité des fonctions du système d'information (ex : basculement de Datacenter...).

Le Plan d'Urgence et Poursuite d'Activité répond à des enjeux opérationnels (garantir la survie de l'entreprise en minimisant les impacts commerciaux, financiers, juridiques et d'image consécutifs à un sinistre grave) et réglementaires (arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021).

Il couvre les risques suivants :

- Absence massive du personnel (pandémie, contamination, accident collectif...).
- Défaillances techniques (panne du système informatique, arrêt réseau électrique...).
- Accidents (incendie, explosion, dégâts des eaux, indisponibilité d'un des deux sièges...).
- Actes de malveillance et terrorisme.
- Catastrophes naturelles (inondations, tempêtes...).
- Risque d'altération d'image ou de réputation de l'établissement.

Il couvre toutes les entités de l'UFF.



Actions

- 98% des serveurs utilisés pour le stockage des données du Groupe UFF sont localisés en France, le reste en Europe.
- La cartographie des risques opérationnels et la cartographie des risques stratégiques du Groupe ont évolué en 2022 pour intégrer le risque de cyber attaque.
- Le Programme CAP Sécurité a été renforcé en 2022 pour sécuriser la croissance du Groupe UFF avec des processus, des pratiques et des outils fiabilisés. Parmi les principales mesures, citons :
 - La continuité du programme dédié à la sécurité informatique et la réalisation de 17 projets en 2022.
 - Des comités mensuels dédiés au suivi des thématiques de sécurité des systèmes d'informations et de cybersécurité.
 - Le renforcement des mesures de surveillance interne et externe avec la réalisation concluante de tests d'intrusion sur l'exercice.
- Des analyses d'impact sont déployées pour identifier les risques et les faiblesses éventuelles dans le traitement des données personnelles et en corollaire définir les remédiations à apporter pour accroître leur protection.
- En parallèle, afin de sensibiliser les collaborateurs à l'identification d'e-mails frauduleux, 12 campagnes anti-hameçonnage (anti-phishing) ont été réalisées en 2022 soit une campagne par mois.
- Des formations obligatoires sur la protection des données et la sécurité du système d'information sont déployées auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe UFF.
- Afin de renforcer la sensibilisation des collaborateurs aux risques de cyber attaque, des éléments relatifs à ce sujet ont été, en 2022, intégrés aux formations obligatoires à la sécurité du système d'information. Des formations ad hoc ont été dispensées aux Administrateurs.
- Enfin, une communication claire est déployée auprès des clients et des collaborateurs afin de les informer de leurs droits.



Résultats

Taux de réussite à la formation sur la sécurité informatique

96%

Nombre de campagnes de Phishing

12

Les formations sur le RGPD et sur la sécurité informatique sont déployées auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe UFF.



Indicateur de performance

Taux de réussite à la formation sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

94%

Le taux de réussite à la formation sur le Règlement Général sur la Protection des données était de 91% en 2021.



Assurer la satisfaction de nos clients

La sensibilité des questions patrimoniales et la complexité comme la diversité des solutions d'investissement exigent confiance et compréhension réciproques entre les clients et les conseillers de proximité. Pour chaque client, l'engagement du Groupe UFF est de favoriser une collaboration de long terme fondée sur la transparence et le dialogue.

> SATISFACTION CLIENT

La prise régulière de contact par les conseillers de proximité avec leurs clients, répartis sur l'ensemble de la France, est un élément-clé du modèle du Groupe UFF et du suivi unique apporté à chacun d'entre eux. En 2022, le Groupe UFF a continué de privilégier la disponibilité de ses conseillers en gestion de patrimoine sur le terrain, tout en développant la digitalisation de ses processus dans l'objectif de simplifier les interactions avec ses clients.

- Un numéro de téléphone standard payant («numéro noir») accessible depuis l'étranger et la France d'Outre-mer a été mis en place en complément du numéro vert déjà en place.
- L'enquête de satisfaction client a été renouvelée pour la quatrième année consécutive fin 2022 auprès d'un échantillon de plus de 6 800 clients particuliers et entreprises du Groupe UFF.

Politiques

Le Groupe UFF mise sur la complémentarité entre ses conseillers de proximité, ses services clients centraux et son espace client web pour permettre à chaque client d'interagir le plus facilement possible avec le Groupe UFF et obtenir les réponses adaptées à sa situation personnelle.

La qualité perçue par les clients du Groupe UFF est mesurée au travers d'un baromètre annuel de satisfaction client réalisé avec un institut de sondage externe.

Actions

- En 2022, l'UFF a développé et finalisé un projet de simplification des démarches d'activation de l'espace client, de fiabilisation de la plate-forme technique et d'accroissement des informations disponibles.
- Le Groupe a également poursuivi son projet de dématérialisation et de digitalisation des actes afin d'assurer en 2023 la fin des process «100% papier» pour les activités d'assurance, valeurs mobilières et SCPI.
- La plateforme téléphonique pour le service de relation à distance a évolué pour une plus grande réactivité sur les appels et une activité à distance facilitée.

Résultats

Taux de satisfaction globale des clients à l'égard de l'UFF

67%

% de clients suivis par un conseiller de proximité satisfaits de l'UFF

77%

% de clients suivis par un conseiller de proximité qui déclarent que l'UFF propose des conseils performants

70%

% de clients suivis par un conseiller de proximité qui déclarent que l'UFF propose des produits performants

65%

% de clients suivis par un conseiller de proximité qui déclarent que l'UFF assure à ses clients un conseil indépendant, personnalisé et objectif

76%

% de clients suivis par un conseiller de proximité qui déclarent que l'UFF accompagne ses clients sur le long terme

77%

 **Indicateur de performance**

% de clients suivis par un conseiller de proximité et satisfaits de leur conseiller UFF

77%

Le pourcentage de clients suivis par un conseiller de proximité et satisfaits de leur conseiller UFF était de 79% en 2021.

> GESTION DES RÉCLAMATIONS

En cas de réclamation client, l'enjeu pour le Groupe UFF est de rétablir et d'améliorer la qualité de la relation commerciale en cherchant à satisfaire au mieux la demande du client.

Les réclamations clients constituent une source d'information primordiale sur la qualité des produits, des services et des pratiques commerciales. La mesure et l'analyse des insatisfactions des clients du Groupe UFF permettent de détecter les dysfonctionnements qui les impactent et de mettre en œuvre les améliorations nécessaires.

 **Politiques**

La Politique de gestion des réclamations clients mise en place par l'UFF est actualisée en fonction des évolutions réglementaires et s'applique dès qu'une réclamation client est identifiée.

Cette politique vise les objectifs suivants :

- Identifier toute situation de réclamation client.
- Traiter les réclamations identifiées dans les meilleurs délais en cherchant à satisfaire les demandes.
- Centraliser et enregistrer toutes les réclamations dans un outil unique permettant un suivi et une traçabilité.
- Effectuer une remontée d'information relative aux réclamations portant sur des dysfonctionnements éventuels et mettre en œuvre les actions correctives appropriées.
- Informer l'ensemble des collaborateurs du Groupe UFF de leur rôle et responsabilité dans le suivi de la qualité délivrée aux clients.
- Définir et suivre des indicateurs-clés pour améliorer les dispositifs internes.

Le dispositif en place s'applique à l'ensemble des sociétés et des activités du Groupe UFF.

Afin de garantir la meilleure protection de la clientèle, le Groupe UFF demande également à ses partenaires de collaborer au dispositif de gestion des réclamations clients.

De plus, en tant qu'entité du Groupe Abeille Assurances, le Groupe UFF se conforme à la politique de traitement des réclamations établie par le Groupe Abeille Assurances.

 **Actions**

- Les dysfonctionnements sont remontés au Comité Incidents de l'UFF et au Forum Réclamations du Groupe Abeille Assurances.

 **Résultat**

Nombre de réclamations clients reçues par l'UFF

427

 **Indicateur de performance**

% de réclamations clôturées dans un délai inférieur à 2 mois

97%

Le pourcentage de réclamations clôturées dans un délai inférieur à 2 mois était de 97% en 2021.



Éducation financière

Selon la dernière enquête réalisée par la Banque de France en 2021, les Français possèdent une culture financière similaire à la moyenne de l'OCDE. Des marges de progrès existent cependant et les attentes des Français restent fortes.

Ainsi, 41% ont le sentiment de ne pas disposer d'informations suffisamment fiables et neutres pour gérer efficacement leur budget et 80% considèrent qu'une éducation financière est nécessaire à l'école.

Le Groupe UFF a pour ambition de contribuer au renforcement des connaissances et de la culture financières des Français patrimoniaux.



Politiques

■ Le Groupe UFF développe une politique de prise de parole à destination des Français patrimoniaux sur l'ensemble des sujets financiers en lien avec la gestion de patrimoine. Ces prises de parole régulières sur son site internet, ses réseaux sociaux, dans les médias, et plus récemment dans les entreprises, ont pour objectif d'éduquer, sensibiliser, former le plus grand nombre aux problématiques patrimoniales.

Actions

■ L'UFF est engagée depuis fin 2018 dans la réalisation d'une série de vidéos «#KeepinTouch» de vulgarisation de problématiques patrimoniales. Ces vidéos de 2 à 3 minutes, donnent la parole à un expert interne et sont diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux du Groupe UFF. En 2022, quatre vidéos supplémentaires sont venues enrichir la série en abordant les thématiques suivantes : l'investissement en location meublée non professionnelle, les groupements forestiers d'investissement, le choix entre donation simple et donation-partage, la transmission de la résidence principale *via* une Société Civile Immobilière (SCI).

■ Le Groupe UFF réalise par ailleurs depuis plusieurs années des vidéos d'information sur les marchés financiers «3 minutes pour agir sur les marchés financiers». Deux nouvelles vidéos ont été réalisées et diffusées en janvier et février 2023 sur le site internet et les réseaux sociaux de l'UFF.

- Enfin, l'UFF réalise des vidéos pédagogiques d'éducation sur des solutions d'investissement telles que l'investissement dans l'immobilier locatif, les actions, ou les obligations. Cette série intitulée «Mes questions Patrimoine» est mise à disposition sur le site internet de l'UFF et ses réseaux sociaux (Instagram, LinkedIn, Twitter, Facebook, YouTube).
- Le Groupe UFF publie un guide fiscal et patrimonial sur son site internet afin d'informer et d'aider les Français patrimoniaux au moment de leur déclaration de revenus. Ce guide mis à jour chaque année intègre notamment des fiches dédiées aux différents types d'investissements (immobilier, valeurs mobilières,...).
- Depuis mars 2022, Myria Asset Management produit des analyses de marché mensuelles publiées sur les sites internet du Groupe.
- Myria AM participe à la sensibilisation des clients aux thématiques ESG par la mise à disposition d'informations (réglementaires) sur son site internet : reporting sur la performance des fonds ESG et ISR gérés en direct et en délégation, politique d'engagement, politique de vote, rapport de l'exercice de vote,...
- À fréquence régulière, des experts du Groupe UFF interviennent dans les médias et des émissions télévisées de BFM Business pour expliquer une problématique particulière en lien avec la gestion de patrimoine : «Idées de placements» de BFM Patrimoine, «Les réponses aux questions» des auditeurs de BFM Bourse, sur B Smart dans les émissions bourse et patrimoine, et différentes interviews régulières dans le journal Le Monde, rubrique «avis d'expert».

- Le nouveau service Bank@work proposé par l'UFF depuis fin 2021 permet aux salariés d'une entreprise de bénéficier de l'expertise de conseillers en gestion de patrimoine du Groupe UFF sur leur lieu de travail avec un objectif d'accompagnement sur le long terme, dans la gestion de leurs finances personnelles, en toute confidentialité. Les solutions proposées aux entreprises adhérentes intègrent :
 - Des rendez-vous individuels avec un conseiller en gestion de patrimoine *via* des permanences dans les locaux de l'entreprise pour permettre aux salariés de faire un point sur leur situation patrimoniale.
 - La production d'une veille patrimoniale *via* l'envoi d'une lettre d'information.
 - Des réunions d'information sur des thématiques définies ouvertes à tous les salariés de l'entreprise (la prévoyance de la famille; les différents régimes matrimoniaux; le financement des études des enfants; l'épargne salariale,...).
 - L'accès à une boîte mail pour l'ensemble des collaborateurs des entreprises adhérentes.
- Depuis fin 2022, les collaborateurs d'Ufifrance Gestion (UFG) peuvent également bénéficier du service Bank@Work.

 **Résultats**

Site internet de l'UFF (espace public) :

• Nombre de visiteurs en 2022	371 238
• Nombre de pages vues en 2022	1,058 M

Guide fiscal

• Nombre de visiteurs en 2022	53 827
• Nombre de pages vues en 2022	65 160

Actualités (dont les analyses des marchés financiers)

• Nombre d'utilisateurs en 2022	15 219
• Nombre de pages vues en 2022	17 208

Nombre d'entreprises et entités professionnelles (fédérations, syndicats professionnels) adhérentes au service Bank@Work au 31.12.2022	25
--	----



Politique achats responsables

Dans ses relations avec ses fournisseurs et prestataires, le Groupe UFF se doit d'interagir de façon juste et transparente afin notamment d'éviter tout risque de conflit d'intérêts ou de corruption. Il doit, par ailleurs, s'assurer des pratiques responsables de ses partenaires pour sécuriser la bonne réalisation des opérations qui leurs sont confiées et éviter tout risque de réputation.



Politiques

- Le Groupe UFF déploie une politique visant à assurer ses fournisseurs de la transparence, de l'éthique et de la loyauté de ses pratiques d'achats.
- Le Groupe UFF veille au respect strict des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) portant sur l'abolition du travail des enfants, du travail forcé et l'élimination de toutes formes de discriminations.
- Les documents préalables à la contractualisation avec un prestataire ou fournisseur intègrent la signature du «Code de Conduite des Tiers» dont l'objectif est de permettre au Tiers de confirmer son engagement en matière d'éthique, d'environnement et de traitement de ses salariés. Le Code de Conduite couvre les thématiques suivantes :
 - Déontologie professionnelle.
 - Exigences légales.
 - Respect des droits de l'Homme.
 - Environnement.



Résultats

Délais moyens de paiement des fournisseurs UFG au 31/12/2022

15 jours

Délais moyens de paiement des fournisseurs UFP au 31/12/2022

11 jours

Source : Outil CreditSafe

Le Groupe UFF engagé vis-à-vis de la société

Aux côtés des différentes directions et de l'ensemble des collaborateurs du Groupe UFF, les Comités Sociaux et Économiques (CSE) sont des parties prenantes (pro-)actives de la démarche d'engagement du Groupe UFF pour une société plus solidaire et durable.

Force de proposition depuis sa création en 2019, la Commission Un P'@cte Planète a pour objet d'engager des actions et de sensibiliser les collaborateurs du Groupe UFF dans une démarche favorisant un impact positif pour la planète, par des opérations menées *via* le CSE.



Actions

- Une collecte ponctuelle de produits de première nécessité, denrées alimentaires et dons financiers, a été organisée au profit des victimes de la guerre en Ukraine, en partenariat avec l'association Uni Goals Association. L'opération a permis d'acheminer 17 cartons (équivalent grande taille pour déménagement) et de collecter 300€ de dons financiers.
- Une collecte de bouchons est déployée de façon permanente avec l'association «Les Bouchons d'Amour», sur l'ensemble des sites du Groupe UFF. En 2022, ce sont plus de 100 kg de bouchons en plastique (équivalents à 1000 litres en volume) qui ont été collectés par le Groupe UFF.

L'objet de l'association est de collecter, acheminer, trier, expédier les bouchons et couvercles en plastique vers un recycleur ou une entreprise de recyclage et de gérer l'argent issu de la vente de ces bouchons pour participer à l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants, matériels handisports) ou à l'aménagement de l'habitat, ou d'un véhicule (en poste de conduite ou en poste de transport...) ou d'aider d'autres associations.



8

FINANCE DURABLE

La finance joue un rôle moteur dans le financement des activités économiques mondiales. En ce sens, elle s'avère essentielle dans le processus de transition de l'économie mondiale vers plus de durabilité et de protection de l'environnement (et notamment du climat). C'est tout l'objectif de la finance durable, définie par la Banque de France¹, comme l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme. La finance durable recouvre traditionnellement trois concepts : la finance solidaire, la finance socialement responsable et la finance verte.

1. Source : https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/finance_durable.pdf



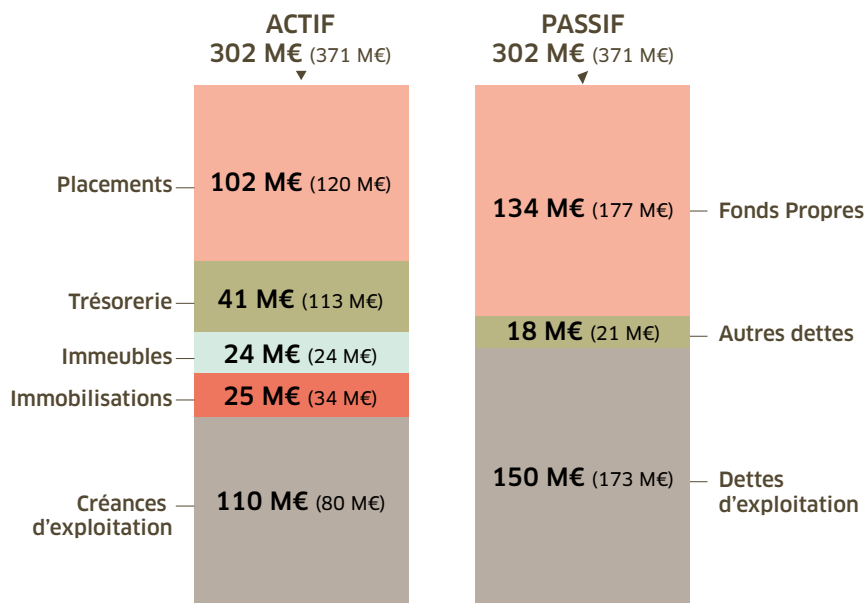
Le Groupe UFF est pleinement conscient de l'importance de la finance durable pour notre futur commun. En tant qu'acteur responsable, le Groupe UFF s'inscrit dans ce mouvement notamment *via* :

- Ses investissements en propre.
- Son activité de gestion d'actifs.
- Les produits financiers et immobiliers qu'il peut proposer à ses clients (personnes physiques, sportifs professionnels ou personnes morales) dans le cadre de son «cœur de métier» de Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP).
- Le référencement d'offres financières proposées à son réseau de CGP indépendants partenaires (à travers la structure CGPE).

Le Groupe UFF, un investisseur avec des principes

À fin décembre 2022, le Groupe UFF affichait des placements financiers à hauteur de 102 M€ et une trésorerie de 41 M€, comme illustré dans son bilan ci-dessous.

Le Groupe UFF gère ses investissements en propre selon des politiques définies en interne au regard de ses contraintes et de sa stratégie.



() : valeurs au 31/12/2021

Politiques

La politique d'investissement de la trésorerie (initée en 2022 et validée par le Conseil d'Administration en 2023) du Groupe UFF (placements financiers et comptes bancaires) formalise des exigences en matière de durabilité. Ainsi, les instruments de dettes ayant une durée résiduelle supérieure à un an doivent respecter les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) au sens de l'article 8 du règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*¹) et, à ce titre, intégrer des facteurs de durabilité. Aussi, le Groupe UFF a arrêté une liste de contreparties exclues, en cas principalement de :

- Non-respect du pacte mondial des Nations Unies.
- Spécialisation dans les secteurs d'activité de l'armement, du tabac ou des énergies fossiles (charbon ou hydrocarbures).

Définitions

L'article 8 du règlement SFDR vise les produits financiers qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques.

L'article 9 du règlement SFDR vise les produits financiers ayant pour objectif l'investissement durable.

Par ailleurs, le Groupe UFF interdit strictement l'utilisation d'instruments financiers sur les marchés organisés et la vente d'options, ainsi que toute activité de trading à vocation spéculative sur les instruments financiers. Des instruments de taux sont néanmoins autorisés, permettant ainsi notamment de gérer le risque de taux.

Enfin, l'activité de prêt à la clientèle d'UFFB finance uniquement des biens immobiliers à excellente performance énergétique².

1. Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019

2. Compte-tenu des réglementations thermiques applicables aux bâtiments neufs (RT2012 notamment)

Actions

- En 2022, un Fonds Professionnel Spécialisé logeant les investissements obligataires du Groupe UFF a été créé. Ce fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et, à ce titre, prend en compte des risques en matière de durabilité par l'intégration de facteurs de durabilité dans le processus d'investissement. Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion du fonds s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière (intégrant des notations ESG et exclusions) de sorte à sélectionner uniquement les émetteurs et les OPC (Organismes de Placement Collectif) les plus vertueux.
- Cette analyse extra-financière se fonde sur une approche «*Best-in-class*» n'excluant aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques pouvant être représentés dans cette approche, le fonds peut potentiellement être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers liés à ces secteurs, le fonds applique un certain nombre d'exclusions ainsi qu'une politique visant à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG.
- L'analyse extra-financière se traduit par l'attribution d'une note ESG à chaque entreprise afin de mesurer sa performance ESG, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. La note ESG évalue également la capacité de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité.

- Concernant spécifiquement les États, l'analyse extra-financière a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des trois critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et résultats (quantifiables et mesurables).
- La méthodologie d'analyse repose sur 38 critères dont 17 génériques communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs.
- L'analyse extra-financière aboutit *in fine* à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).
- Aussi, le fonds n'investit que dans des OPC eux-mêmes Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement SFDR.
- Le fonds met en œuvre une approche en amélioration de note consistant à obtenir une note ESG moyenne pondérée supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement.
- L'équipe de gestion privilégie donc les émetteurs et les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques ESG.
- Enfin, la notation moyenne ESG du fonds obligataire ainsi que celle du portefeuille de référence sont présentées tous les trimestres aux décideurs du Groupe UFF.

Résultats

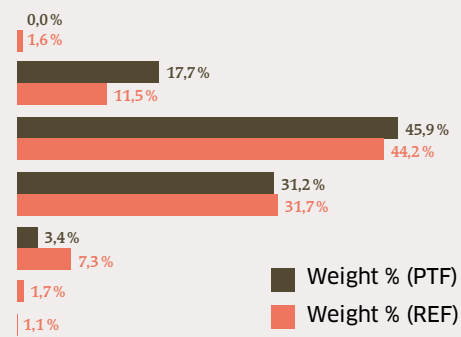
La notation moyenne ESG du fonds obligataire est meilleure que celle du portefeuille de référence (au 23/01/2023). En effet, le score ESG était de 0,79 (contre 0,58 pour le portefeuille de référence) :

	Weight % (PTF)	Weight % (REF)
ESG	C	C
E	C+	C+
G	C-	D+
ESG Score	0,79	0,58

Note de lecture : PTF = portefeuille d'actifs logé dans le fonds obligataire - REF = portefeuille de référence (ICE BofA Euro Corporate Index).

Aussi, contrairement au portefeuille de référence, le fonds obligataire ne présentait (au 23/01/2023) aucune exposition aux pires notations (F et G) :

Répartition par notation



Enfin, le portefeuille de prêts immobiliers à la clientèle du Groupe UFF est constitué d'emprunts de clients visant à financer l'acquisition d'actifs immobiliers récents affichant d'excellentes performances énergétiques (compte tenu des dernières réglementations en matière de construction de bâtiments neufs).

Le Groupe UFF, un gérant d'actifs pour le compte de ses clients

Le Groupe UFF, *via* sa filiale dédiée Myria Asset Management créée en 2014, gère directement ou, *via* des délégations de gestion octroyées à des sociétés de gestion de portefeuille tierces, des OPC destinés à sa clientèle.

L'équipe de gestion de Myria AM rassemble des professionnels de l'investissement, aux parcours complémentaires, spécialistes de l'allocation d'actifs, de la sélection de gérants et de la gestion actions en titres vifs.



Politiques

Myria Asset Management est une société de gestion qui a pour vocation d'offrir à ses clients des solutions financières en architecture ouverte sélective, *via* des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés en multigestion ou dont la gestion est déléguée à des experts sur leurs classes d'actifs.

Prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement

- Depuis 2021, Myria AM intègre à son analyse financière classique une composante extra-financière sur la gouvernance des entreprises, les aspects sociétaux et les enjeux environnementaux. Elle a, à ce titre, fait évoluer sa gestion action en prenant en compte de manière systématique des critères ESG dans ses processus d'analyse et de décision d'investissement.
- Convaincue que l'intégration des problématiques ESG dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour les clients et la société et consciente de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, Myria AM s'efforce d'intégrer les enjeux ESG et les enjeux climatiques dans sa stratégie d'investissement.
- C'est pourquoi, la société a décidé de limiter ses investissements dans les entreprises dont l'activité dépend fortement de l'industrie houillère, celle-ci constituant une source d'énergie fortement carbonée. Plus précisément, Myria AM a mis en place l'approche suivante, conformément aux recommandations de l'AFG (Association Française de Gestion).

Pour les entreprises minières :

- Les entreprises dont plus de 25% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique sont strictement exclues.
- Les entreprises qui réalisent 25% de leurs revenus dans l'extraction de charbon thermique sont exclues.

Pour les entreprises qui produisent de l'énergie :

- Les entreprises dont plus de 30% des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon sont strictement exclues.
- Les entreprises qui réalisent 30% de leurs revenus dans la production d'énergie générée par le charbon sont exclues.
- En parallèle, Myria AM s'est engagée à exclure tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les armes controversées (armes à sous-munitions et mines anti-personnel au sens de la convention d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008), armes biologiques et chimiques, armes incendiaires (phosphore blanc), armes à laser aveuglantes, armes à éclats non localisables).
- Pour les fonds ESG gérés en direct par Myria AM, l'intégration des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement. Les gérants appliquent des critères financiers et extra-financiers dans la sélection des valeurs au sein du portefeuille. Ceci permet d'identifier les entreprises qui agissent sur les risques ESG et savent les transformer en opportunités afin d'assurer la pérennité et la viabilité de leur modèle économique. De la sorte, Myria AM ne cible que les valeurs qui se démarquent non seulement par leur valorisation attractive mais également par leur comportement responsable pour un meilleur ajustement au risque. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est durablement supérieure à 90%. Ces éléments combinés permettent d'apprécier la pérennité de la société concernée, qui est affinée par des données d'ordre ESG et leurs impacts en termes de risque de liquidité, de risque réglementaire ou encore de risque de litige.

- Les indicateurs ESG pris en compte dans l'analyse extra-financière sont au nombre de 17 pour lesquels la société s'assure d'un taux d'obtention supérieur à 60%, aussi bien pour les titres faisant partie de ses portefeuilles, que pour l'univers d'investissement qu'elle couvre.
- Myria AM a fait le choix d'avoir, sur chacun des piliers, des indicateurs pertinents et qu'elle peut obtenir *via* des fournisseurs de données. À titre d'illustration, la liste des indicateurs intègre les éléments suivants :
 - Empreinte carbone scope 1,2 et 3 amont et aval.
 - Déchets ou consommation d'eau générés par l'activité.
 - Nombre de membres dans l'effectif encadrant, et nombre de femmes cadres ou assimilées.
 - Taux de salariés ayant pris / reçu une formation par entité juridique.
 - Directives ESG publiques : indique la volonté des entreprises à entamer leur mue pour divulguer les objectifs.
 - Pourcentage d'administrateurs indépendants.
 - Pourcentage de femmes dans le conseil d'administration.
- Les sociétés composant l'univers d'analyse extra-financière¹ font l'objet d'une analyse extra-financière, *via* une méthodologie développée en interne. L'application d'une grille de notation ESG à travers l'attribution d'une note à chaque émetteur sur une échelle de 0 (minimum) à 100 (maximum) permet d'exclure 20% des émetteurs avec les notes les plus basses par secteur. Ainsi, la gestion sélectionne les sociétés et émetteurs ayant la meilleure approche ESG au détriment des émetteurs et sociétés ayant une approche ESG moins bonne en se fondant sur une vision «Best-in-class».
- De surcroît, Myria Asset Management ayant de nombreux fonds de fonds en gestion, la société a également décidé, lorsque cela est possible, de privilégier les supports d'investissement prenant en considération l'ensemble des critères ESG.
- Enfin, conformément à la réglementation, un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financières est tenu à disposition des investisseurs, notamment dans les reporting mensuels des fonds.

Engagement actionnarial et politique de vote

- Myria AM a défini une politique de vote. À réception des documents (résolutions) dans les délais permettant leur traitement, la procédure de vote est appliquée à l'ensemble des sociétés sur lesquelles les portefeuilles sont investis. Hors le cas général précédemment visé, chaque gérant dispose, en toutes circonstances, de la faculté d'exercer un droit de vote pour toute société, française ou étrangère, pour un ou plusieurs des portefeuilles qu'il gère.
- Pour l'exercice des droits de vote sur les entreprises sur lesquelles les fonds gérés par Myria AM sont investis, Myria AM s'appuie sur l'expertise de la société ISS.
- Les votes sont effectués dans le seul intérêt des porteurs/clients.
- De façon générale, un vote négatif est apporté à toute résolution qui restreint le droit de l'actionnaire, altère la gouvernance de l'entreprise ou risque de réduire la valeur du titre, l'efficacité de l'entreprise ou sa capacité bénéficiaire. Au cas par cas, il peut toutefois être dérogé à cette règle générale compte tenu de spécificités particulières à la société concernée : cette dérogation doit alors être expressément motivée et mentionnée comme telle.
- Dans le cadre de sa démarche ESG et notamment pour les fonds intégrant des critères extra-financiers, Myria AM renforce désormais les sujets extra-financiers dans ses échanges avec les émetteurs. Ces dialogues constituent un moyen :
 - D'améliorer la compréhension des enjeux ESG de l'entreprise.
 - D'enrichir l'analyse ESG et ainsi éclairer la prise de décision d'investissement.
 - D'approfondir les risques identifiés.
 - D'encourager l'entreprise à améliorer ses pratiques extra-financières et sa transparence.

1. Le taux d'analyse extra-financière minimal est de 90% minimum de l'actif net du portefeuille ou du nombre d'émetteurs en portefeuille.



Actions

- Myria AM a contractualisé en 2022 avec un fournisseur de données extra-financières, dans le but d'affiner les performances extra-financières de ses portefeuilles d'investissement.

Résultats



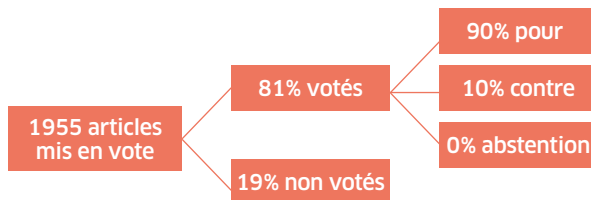
86 assemblées
81% de votes
aux AG

1589 résolutions votées
10% de votes contre

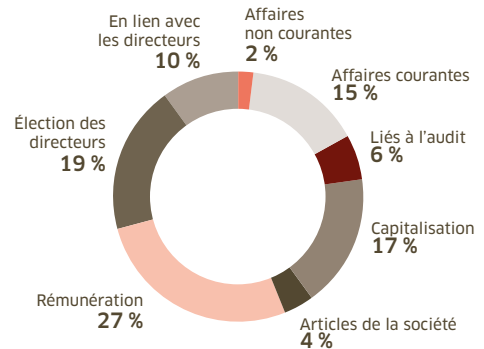
Au 31/12/2022, Myria AM gérait 2 fonds (nourriciers¹) relevant de «l'Article 9» du Règlement SFDR ainsi que 23 fonds (5 fonds maîtres et 18 fonds nourriciers¹) relevant de «l'Article 8» du Règlement SFDR. Parmi ces 25 fonds, 10 d'entre eux (2 fonds maîtres et 8 fonds nourriciers) étaient labellisés «ISR».

Aussi, au 31/12/2022, la part des encours des portefeuilles des fonds gérés en direct par Myria AM dans le charbon et dans les armes controversées était infime (0,01%).

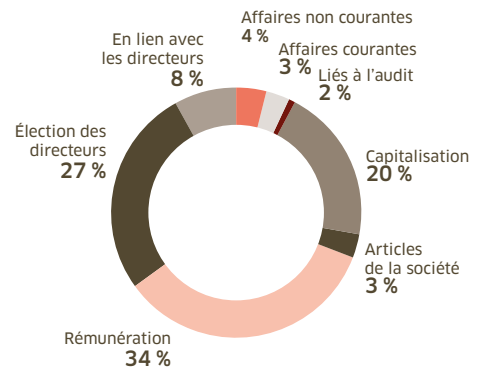
Enfin, Myria AM a participé activement au cours de l'année 2022 à la vie des entreprises dans laquelle elle investit via les Assemblées Générales d'actionnaires. Le bilan des exercices des droits de vote par Myria AM est pour 2022 :



Répartition des résolutions par thème



Répartition des votes négatifs par thème (% de votes négatifs)



Indicateurs de performance

Au 31/12/2022, les fonds Article 8 ou 9 du Règlement SFDR représentaient un peu plus de la moitié des actifs sous gestion :

	Part des encours au 31/12/22
Fonds Article 8	54%
Fonds Article 9	2%
Dont fonds labellisés «ISR»*	32%

*Les fonds labellisés ISR relèvent par ailleurs des Articles 8 ou 9 du Règlement SFDR.

1. Un fonds nourricier investit la quasi-totalité de ses actifs en titres d'un fonds dit maître (85% minimum). Il peut également détenir des liquidités à titre accessoire.

Le Groupe UFF, un conseiller en gestion de patrimoine unique

Avec un positionnement unique de banque conseil en gestion de patrimoine d'envergure nationale, le Groupe UFF propose aujourd'hui des conseils sur-mesure à valeur ajoutée pour répondre à l'ensemble des enjeux patrimoniaux de la clientèle mass affluent (regroupant les familles dont le patrimoine est compris entre 150 000 € et 3 000 000 €). Les conseillers du Groupe UFF sont ainsi en mesure d'apporter une expertise sur des aspects financiers, fiscaux ou de droit civil et d'offrir des solutions patrimoniales (valeurs mobilières, assurance vie, immobilier et crédit) afin de répondre au mieux aux attentes de leurs clients.

Son expertise pluridisciplinaire et sa connaissance profonde des clients, nées de la proximité d'un réseau riche de plusieurs centaines de conseillers répartis sur tout le territoire national, permettent au Groupe UFF de s'inscrire comme le partenaire de référence dans la durée. Ces atouts se révèlent d'autant plus précieux dans un contexte inédit de crise sanitaire puis inflationniste et écologique, marqué par une volatilité accrue des marchés financiers, des interrogations sur l'évolution de l'immobilier et des changements profonds de la fiscalité.

Afin de répondre aux enjeux planétaires en matière de durabilité, le Groupe UFF a intégré cette dimension dans son offre financière et immobilière *via* notamment le référencement de produits dits «durables».

Les conseillers en gestion de patrimoine du Groupe UFF disposent ainsi d'un panel de produits financiers socialement responsables.



Politiques

Désormais, lors de tout appel d'offres visant à référencer un nouveau fonds d'investissement dans son offre financière, le Groupe UFF retient systématiquement, pour deux stratégies équivalentes mais avec des «niveaux» de durabilité différents, le fonds d'investissement relevant a minima de «l'Article 8» du Règlement SFDR.

Progressivement, le Groupe UFF a l'ambition de distribuer uniquement des fonds d'investissement relevant des «Articles» 8 ou 9 du Règlement SFDR.

Sur le plan immobilier, le Groupe UFF distribue principalement des programmes immobiliers neufs (Dispositif «PINEL» par exemple) affichant d'excellentes performances énergétiques compte tenu de la réglementation actuellement en vigueur.



Actions

- En 2022, le Groupe UFF a mené des actions d'animation dédiées auprès de ses conseillers sur une partie de son offre «durable».
- Aussi, certains contrats d'assurance-vie distribués par le Groupe UFF référencent des produits structurés pour lesquels des indices ESG sont exigés dans les appels d'offres.

Résultats

En 2022, deux produits structurés distribués étaient fondés sur des indices ESG : l'un dépendant de l'indice MSCI EURO & USA SELECT TOP 50 ESG 5% Decrement NTR, l'autre de l'indice S&P Transatlantic 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement EUR NTR.

En 2022, l'offre financière du Groupe UFF était composée de produits intégrant des enjeux de durabilité, comme l'illustrent les statistiques suivantes :

Nombre de valeurs mobilières distribuées durant l'année 2022	
Fonds Article 8*	23
Fonds Article 9*	2
Dont fonds labellisés «ISR»**	5

Nombre de SCPI distribuées durant l'année 2022	
SCPI Article 8	1
SCPI Article 9	6
Dont label ISR***	3

Enfin, le Groupe UFF a mis en vente près d'une centaine de programmes immobiliers en 2022. Sept d'entre eux respectaient la norme RE2020, réglementation environnementale des bâtiments neufs très ambitieuse dans la lutte contre le changement climatique (et notamment concernant la performance de l'isolation). Les autres relevaient de la norme RT2012 dont certains disposaient de labels supérieurs :

Label	HQE	BEE+	ECOVALLEE QUALITE	EFFINERGIE	RT2012-10% minimum	Total
Part des programmes «RT2012» commercialisés en 2022 labellisés	8%	2%	1%	1%	7%	20%

* Le nombre de fonds comptabilisés inclut les fonds maîtres et nourriciers.

** Les fonds labellisés ISR relèvent par ailleurs des Articles 8 ou 9 du Règlement SFDR.

*** Les SCPI labellisées «ISR» relèvent par ailleurs des Articles 8 ou 9 du Règlement SFDR.

Indicateurs de performance

Au 31/12/2022, les fonds et SCPI Article 8 ou 9 du Règlement SFDR représentaient environ 18% des actifs administrés :

Part des OPC administrés au 31/12/22		Part des SCPI administrées au 31/12/22	
Fonds Article 8	12%	SCPI Article 8	1%
Fonds Article 9	1%	SCPI Article 9	58%
Label ISR*	5%	Label ISR*	28%

* Les SCPI labellisées «ISR» relèvent par ailleurs des Article 8 ou 9 du Règlement SFDR.

CGPE, un groupement de services dédié aux CGPI

Via sa filiale CGP Entrepreneurs, le Groupe UFF anime un groupement spécialisé dans les services de gestion de patrimoine, dédié aux Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI).

CGP Entrepreneurs propose une nouvelle façon d'exercer le métier de CGP en tant que chef d'entreprise et leur promet la liberté sans l'isolement.

CGP Entrepreneurs a développé une offre complète destinée à accompagner le CGP au quotidien et répondant aux exigences du métier avec plusieurs pôles dédiés (accompagnement commercial, opérationnel et règlementaire). En particulier, l'offre produits de CGP Entrepreneurs inclut des actifs financiers dits «durables».

Politiques

- CGP Entrepreneurs a la volonté de disposer d'une offre responsable large et diversifiée.
- Aussi, l'entreprise promeut les investissements responsables auprès du réseau de CGPI qu'elle anime et les sensibilise à la finance responsable.



Actions

- CGP Entrepreneurs a communiqué à plusieurs reprises auprès de ses membres en 2022 sur le sujet de la finance durable à travers notamment ses newsletters, une «fiche focus», ses activités de veille et ses activités sur les réseaux sociaux.
- CGP Entrepreneurs a, par ailleurs, organisé un séminaire de deux jours en 2022 sur la thématique de la finance durable. Plus de cent CGP y ont participé et ont ainsi assisté à des tables rondes portant par exemple sur l'investissement durable, les critères ESG, la place de la finance responsable dans le non côté. Le livre «Agir pour le climat avec son épargne» de Pascale Baussant, (également Présidente de 1% for the Planet France), a été remis à chacun des participants.
- Certaines SCPI «en catalogue» sont labellisées «ISR».
- Enfin, CGP Entrepreneurs propose aux CGP membres de son réseau de suivre la formation «Certification en finance durable» de l'AMF.



9

ENVIRONNEMENT

Au-delà de sa politique et de ses actions en matière de finance durable, le Groupe UFF intègre dans son fonctionnement des initiatives et mesures en faveur de la protection de l'environnement.



Les consommations énergétiques

Dans le cadre de son activité, les principaux postes d'émissions directes de gaz à effet de serre du Groupe UFF portent sur les consommations énergétiques des bâtiments (chauffage, eau chaude) et les déplacements professionnels en voiture.



Politiques

Le Groupe UFF a mis en place en 2022 un plan de sobriété énergétique.



Actions

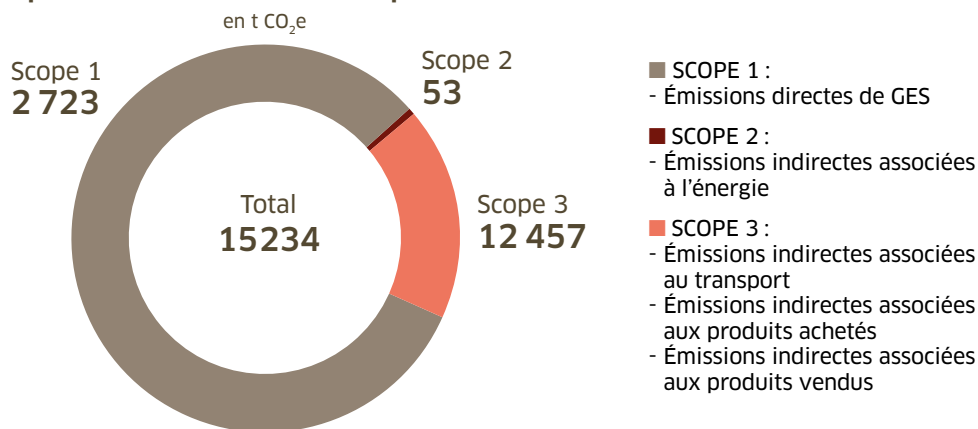
- En 2022, le Groupe UFF a réalisé un Bilan de ses Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).
- Le Groupe UFF a engagé des actions de réduction de la consommation électrique, *via* le remplacement systématique des halogènes individuels hors-service par des luminaires LED et la mise en place de pavés LED lors de travaux de zones dans ses immeubles de Paris Iéna et Boulogne-Billancourt. À titre d'exemple, sur l'année 2023, l'UFF va installer un éclairage LED au sein d'au moins dix de ses 25 agences.

- Des travaux d'étanchéité et d'isolation des terrasses de l'immeuble de Boulogne-Billancourt ont été effectués.
- Suite notamment à la crise sanitaire du COVID-19, les rendez-vous à distance (visioconférence) des conseillers UFF avec leurs clients se sont développés, réduisant ainsi toutes choses égales par ailleurs les déplacements «carbonés».
- Enfin, CGPE recommande l'utilisation du train ou du co-voiturage pour rejoindre ses événements «physiques» auprès de ses membres. Ainsi, CGPE a organisé un covoiturage pour le transport des CGP partenaires vers le lieu du séminaire 2022.

Résultats

Le Groupe UFF a réalisé son Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) relatif à l'exercice 2022 (n'incluant pas les émissions de gaz à effet de serre des investissements du Groupe UFF). Il en ressort des émissions de gaz à effet de serre de 15 234 tonnes d'équivalent CO₂.

Répartition des émissions par thème



Les consommations de ressources naturelles (non énergétiques)

À travers principalement la digitalisation et la dématérialisation des processus, le Groupe UFF agit pour réduire sa consommation de ressources non énergétiques (consommation d'eau, de papier et réduction des déchets papier).



Politiques

- Le nouveau schéma directeur informatique du Groupe a pour objectif de contribuer à la responsabilité sociétale et environnementale de l'UFF par le développement de la digitalisation des processus permettant ainsi d'accroître les économies de papier, d'encre et d'envois postaux.
- La filiale CGPE est, quant à elle, engagée dans une politique de dématérialisation de l'ensemble des actes de gestion.



Actions

- CGPE a dématérialisé ses conventions de partenariat avec les CGPI ainsi que la grande majorité des actes administratifs permettant de réduire significativement la consommation de papier.
- CGPE propose également à ses CGPI partenaires des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Lors d'un évènement organisé par CGPE, les CGPI membres du groupement ont ainsi été invités à ramasser des déchets autour d'un lac. Chaque kilo de déchets collecté était converti en don à une association.
- Les ordinateurs en fin de vie du Groupe UFF sont revendus à un courtier lors de campagnes de remplacement. Ils sont alors soit recyclés s'ils peuvent l'être, soit détruits et les déchets valorisés.
- Un fonctionnement semblable existe également pour les téléphones portables. Ces derniers, en location financière, sont récupérés par le loueur à l'issue du contrat et sont soit recyclés s'ils peuvent l'être, soit détruits et les déchets valorisés.
- Enfin, en 2023, des poubelles de tri sélectif seront installées à chaque étage du siège (locaux situés à Paris Iéna et Boulogne-Billancourt).



Résultats

Chez CGPE, le taux de dématérialisation des actes de gestion dépasse 95% en 2022. Par ailleurs, plus de 90% des documents sont signés numériquement.



Indicateur de performance

En 2022, les consommations d'eau du siège (locaux situés à Paris Iéna et Boulogne-Billancourt¹) se sont élevées à 1 778 m³.

1. Les consommations d'eau des agences et de CGPE sont exclues de cet indicateur. En effet, les dépenses d'eau sont majoritairement incluses dans les charges locatives des locaux d'où l'absence de facturation dédiée et d'informations sur les consommations réelles.

10

CRIMINALITÉ FINANCIÈRE ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES



Le Groupe UFF attache une importance particulière à la prévention et à la limitation des risques liés à la criminalité financière. En particulier, conformément à ses obligations réglementaires et à sa vision du métier de conseil en gestion de patrimoine, il lutte activement contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que l'évasion fiscale.

Par ailleurs, le Groupe UFF partage avec l'ensemble de ses collaborateurs des valeurs d'éthique et de confiance qui structurent la qualité des relations humaines et des liens entre le conseiller et ses clients ou entre les collaborateurs.

Lutte contre la corruption

Conformément à l'article 17 de la loi dite Sapin 2, le Groupe UFF prend «les mesures et procédures destinées à prévenir et détecter la commission, en France, des faits de corruption».

Au-delà de ce que prévoit la loi, l'Agence Française Anticorruption (AFA) recommande notamment que le dispositif anticorruption d'une entreprise appréhende plus largement d'autres risques non expressément indiqués par le texte, mais qui pourraient constituer les prémices ou la conséquence des risques de corruption.



Politiques

Le Groupe UFF a formalisé une politique de lutte contre la corruption, se référant notamment aux recommandations de l'AFA. Cette politique s'applique au Groupe UFF et à l'ensemble de ses entités : UFF Banque, UFG, UFP, CGPE et Myria AM.

L'instance dirigeante du Groupe UFF s'est engagée à mettre en œuvre une politique de «tolérance zéro» à l'égard de tout fait de corruption. Elle veille à l'intégration de mesures anticorruption aux politiques et procédures. Elle délègue la mise en œuvre opérationnelle du dispositif anticorruption au Responsable de la Conformité Groupe.

Le dispositif de gestion des risques de corruption repose sur trois principes :

- La prévention à travers :
 - Un code de conduite.
 - Une politique «cadeaux et invitations» formalisant les règles d'acceptation des cadeaux et invitations.
 - Un module de formation anticorruption dispensé chaque année à l'ensemble des collaborateurs exposés au risque de corruption. En particulier, les cadres et les collaborateurs du Groupe UFF les plus exposés au risque de corruption sont

invités à suivre un module spécifique, adapté à leurs métiers et aux risques auxquels ils peuvent être soumis.

- Une évaluation des tiers jugés risqués.
- La détection *via* :
 - Un dispositif opérationnel d'alerte et d'enquête interne permettant de recueillir des signalements de comportements ou de situations contraires au code de conduite de la structure ou susceptibles de constituer des atteintes à la probité.
 - Des contrôles comptables ayant pour objectif de s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence.
- La remédiation à travers :
 - Un dispositif de contrôle permanent et d'audit interne adapté et proportionné aux risques de corruption auxquels le Groupe UFF est exposé.
 - Un régime disciplinaire regroupant l'ensemble des mesures que le Groupe UFF se réserve le droit de prendre à l'occasion d'un comportement qu'il considère comme fautif. La sanction disciplinaire est proportionnée à la faute commise et relève de l'échelle des sanctions prévues par le règlement intérieur.



Actions

- Le Groupe UFF a adopté une politique de «tolérance zéro» face à la corruption.
- Des modules de formation par typologie de collaborateurs (suivant leur degré d'exposition aux risques) ont été créés. Les collaborateurs non exposés au risque de corruption ont quant à eux été sensibilisés à ce sujet.
- La procédure d'alerte interne a été révisée, tout comme la cartographie des risques de corruption. Parallèlement, les codes de conduite applicables aux différentes structures du Groupe UFF ont été actualisés.
- Une procédure d'enquête interne a été rédigée.
- Le Groupe UFF a également poursuivi la finalisation de l'évaluation des tiers jugés risqués.



Résultat

En 2022, aucun cas de corruption n'a été déclaré dans le Groupe UFF.



Indicateurs de performance

En 2022, le taux de réalisation de la formation «Lutte contre la corruption et déontologie» était de

90%

En 2021, le taux de réalisation de la formation «Lutte contre la corruption» était de 96%.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

À l'instar de toute banque, gérant d'actifs ou conseiller en investissements financiers, le Groupe UFF est exposé aux risques de blanchiment de capitaux, financement du terrorisme. Afin de limiter ces risques et conformément à la réglementation, le Groupe UFF dispose d'un dispositif spécifique.



Politiques

Le Groupe UFF a formalisé une politique de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux (LCB) et de Financement du Terrorisme (FT) et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques. Cette politique s'applique au Groupe UFF et à l'ensemble de ses entités : UFF Banque, UFG, UFP, CGPE et Myria AM.

La responsabilité du dispositif LCB/FT du Groupe UFF est confiée à la Directrice Générale Déléguée.

Le Groupe UFF base son dispositif sur une classification des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme reposant sur cinq axes. De cette classification découlent trois niveaux de vigilance avec une gradation des diligences associées.

La classification est revue de façon annuelle ou à l'occasion de la survenance d'un événement particulier tel qu'une évolution réglementaire ou encore le déploiement de nouvelles activités commerciales.

Par ailleurs, le Groupe UFF tient et met régulièrement à jour un corpus de procédures et de modes opératoires afin de référencer les points de contrôles destinés à la mitigation des risques LCB/FT identifiés dans sa classification des risques.

Aussi, l'ensemble des collaborateurs dont les activités sont exposées au risque de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme reçoivent régulièrement des formations adaptées à leurs fonctions.



Actions

- Durant l'année 2022, les collaborateurs exposés au risque LCB/FT ont été invités à suivre une formation dédiée. Les collaborateurs non exposés au risque LCB/FT ont quant à eux été sensibilisés à ce sujet.
- Par ailleurs, le dispositif de contrôle a été renforcé.
- Aussi, le Groupe UFF a renforcé l'efficacité des contrôles LCB/FT en niveau 1.2. Il s'agissait notamment d'inclure une gestion a posteriori des alertes et de filtrer certaines thématiques.



Indicateur de performance

En 2022, le taux de réalisation de la formation LCB/FT était de

98%

Éthique des affaires

Comme le rappellent le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée du Groupe UFF en introduction des Codes de Conduite de UFP, UFG et CGPE, le Groupe UFF porte des principes forts de responsabilité, d'éthique et d'intégrité et poursuit son engagement à conduire ses activités dans le respect de l'ensemble des législations et réglementations nationales ou internationales.

Sécuriser le Groupe UFF contre le risque d'atteinte à la probité est une démarche essentielle dans laquelle toutes ses parties prenantes s'inscrivent.

Le code de conduite décrit les exigences minimales auxquelles chacun des collaborateurs du Groupe UFF doit se conformer en matière d'intégrité et de comportement professionnel dans le cadre de la conduite de ses activités.

Toute infraction à ces codes peut porter atteinte à l'image du Groupe et entraîner des conséquences juridiques et financières significatives.

Par ailleurs, Myria AM s'est dotée d'un Code de déontologie fixant les règles à respecter et les comportements à adopter par l'ensemble des collaborateurs. Le dispositif de contrôle et les procédures se rapportant aux différents chapitres de ce code de déontologie permettent à l'ensemble du personnel de Myria AM d'accomplir son travail dans un environnement sécurisant et sécurisé et ainsi de contribuer à préserver l'image de la société de gestion.

> NON-RESPECT DE LA DÉMARCHE «CONDUCT»

Le Groupe UFF se doit de disposer et préconiser une offre adaptée aux besoins de ses clients.

L'approche en «architecture ouverte sélective» développée par le Groupe UFF est par ailleurs un gage d'indépendance et d'objectivité.



Politiques

Le Groupe UFF est tout d'abord doté de deux politiques de gouvernance produits : l'une portant sur les instruments financiers et l'autre sur les produits d'investissement fondés sur l'assurance. Ces politiques détaillent l'intégralité des processus de lancement/évolution des offres afin de s'assurer que les offres mises à disposition du réseau et de ses clients sont adéquates et compétitives.

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, la protection du client et le devoir de conseil sont pris en compte de la conception des produits d'investissement à la commercialisation auprès des clients. L'adéquation avec les besoins, caractéristiques et objectifs du marché cible d'origine fait l'objet d'un suivi et d'un réexamen tout au long de la durée de vie des produits.

Dans le cadre de sa politique de lancement des nouveaux produits, le Groupe UFF vérifie le respect du marché cible et de la stratégie de distribution : nouveaux produits, nouvelles activités ou évolutions significatives des offres et ce, afin de sécuriser son activité et limiter les risques de non-conformité.

Enfin, le Groupe UFF a formalisé une politique sur les personnes vulnérables établissant un cadre réglementaire aux relations d'affaires avec celles-ci, et décrivant les règles et bonnes pratiques appliquées par le Groupe UFF. Une personne vulnérable est définie comme étant une personne qui n'est pas ou n'est plus en capacité de donner son consentement éclairé ou d'avoir un jugement éclairé de par son âge, une maladie, un handicap... Le Groupe UFF distingue quatre catégories de personnes dites «vulnérables» : les mineurs, les majeurs protégés, les personnes âgées et les majeurs présentant des marqueurs de vulnérabilité.

Aussi, afin d'éviter les risques de détournement d'héritage et abus de faiblesse de la part de bénéficiaires indelicats, d'investissement inadapté / de contestation ultérieure ou le risque lié à l'absence d'aléa, le Groupe UFF a formalisé une procédure interne pour protéger les personnes vulnérables (clients).



Actions

- En 2022, le comité «Nouveaux Produits» réunissant la quasi-totalité des Directions (hors Communication & Engagement et Richesses Humaines) s'est tenu à fréquence bihebdomadaire dans l'objectif d'évaluer la pertinence du lancement de nouvelles offres ou l'évolution significative d'offres existantes.
- Dans le cadre de leur métier, les conseillers du Groupe UFF identifient la stratégie patrimoniale la mieux adaptée à la situation et aux objectifs/besoins de leurs clients.



Résultat

Nombre de comités «nouveaux produits» opérationnels ayant eu lieu en 2022 : 17.

> CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Un conflit d'intérêts se définit selon le Groupe UFF comme : «toute situation dans laquelle le pouvoir d'appréciation ou de décision d'un collaborateur peut être influencé ou altéré, dans son indépendance ou son intégrité, par des considérations d'ordre personnel ou par un devoir de pression émanant d'un tiers, y compris une autre entité du Groupe».
- Le Groupe UFF est exposé à des risques de conflits d'intérêts potentiels au regard de la multiplicité et pluralité des produits d'investissement proposés à ses clients. C'est pourquoi, il a mis en place des mesures d'atténuation et de gestion des risques afin de limiter son exposition nette.



Politiques

Le Groupe UFF s'est doté d'une politique de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêts (Myria AM n'y étant pas soumise mais disposant par ailleurs de sa propre politique conformément à la réglementation qui lui est applicable).

Le dispositif de prévention des conflits d'intérêts repose sur :

- L'existence d'une cartographie des conflits d'intérêts.
- Un corpus de politiques et procédures.
- Une formation de ses collaborateurs.
- Une gouvernance produits (respectant les exigences des Directives MIF 2 et DDA).

Le Groupe UFF dispose également d'un dispositif de détection des conflits d'intérêts susceptibles de se produire lors de la prestation de services d'investissement et de services auxiliaires et dont l'existence peut porter atteinte aux intérêts de ses clients.

Tout collaborateur du Groupe UFF identifiant un risque de conflit d'intérêts potentiel ou avéré, ou s'interrogeant sur une situation susceptible de générer un conflit d'intérêts, en informe sans délai le service conformité. Après détermination des mesures correctrices, le collaborateur concerné est informé de ces mesures qui précisent la conduite à tenir ainsi que les modalités d'information du/des client(s) le cas échéant.



Enfin, le Groupe UFF informe sa clientèle sur les sujets en lien avec les conflits d'intérêts. En effet, les documents d'information précontractuelle et contractuelle remis aux clients mentionnent, lorsqu'ils existent, les liens capitalistiques existant entre le Groupe UFF et les fournisseurs de produits ou services. En dernier ressort, lorsque les dispositifs organisationnels ou administratifs mis en place par le Groupe UFF pour gérer les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du client sera évité, le client est informé de la nature générale ou des sources de ces conflits d'intérêts, ainsi que des risques pour lui découlant du conflit d'intérêts et des mesures prises pour atténuer ces risques.



Actions

- Une formation sur les conflits d'intérêts a été déployée en 2022 auprès des collaborateurs exposés (dans le cadre d'un programme de formation plus large intitulé «Lutte contre la corruption et déontologie»).
- Par ailleurs, les codes de conduite de l'ensemble des structures du Groupe UFF ont été actualisés en 2022.



Résultats

En 2022, un conflit d'intérêts a été déclaré.

En 2021, aucun conflit d'intérêts n'avait été déclaré.



Indicateurs de performance

En 2022, le taux de réalisation de la formation «Lutte contre la corruption et déontologie» était de

90%

En 2021, le taux de réalisation de la formation «Éthique et Déontologie» était de 89%.

> ÉVASION FISCALE

Comme définie¹ par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, «contrairement à la fraude fiscale, qui est illégale, l'évasion fiscale s'inscrit généralement dans les limites fixées par la loi. De nombreuses formes d'évasion fiscale sont toutefois contraires à l'esprit de la loi, s'appuyant sur une interprétation très extensive de ce qui est «légal» pour réduire au minimum la contribution fiscale globale d'une entreprise.»

Le Groupe UFF ne disposant d'aucune filiale à l'étranger, ne pratique ainsi naturellement aucune optimisation fiscale *via* le recours à des régimes fiscaux dans des juridictions étrangères à la France.

Le Groupe UFF respecte la législation fiscale applicable à ses activités. Ainsi, au titre de l'exercice 2022 et au niveau consolidé, le montant d'impôts sur le résultat comptabilisé s'élève à 2,2 M€.

Enfin, le Groupe UFF n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale pour ses clients ou pour lui-même.



Indicateur de performance

Le taux effectif d'imposition du Groupe UFF s'élève, en 2022 à 35,29%.

1. <https://www.economie.gouv.fr/node/33893>

11

DROITS DE L'HOMME

Universels, les droits de l'Homme sont inhérents à tout être humain, indépendamment de sa nationalité, origine, couleur, religion, langue ou toute autre situation. Ils sont reconnus et définis sur le plan international par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ils sont protégés en Europe par la Convention Européenne des Droits de l'Homme et trouvent leur traduction dans le monde du travail dans les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Le Groupe UFF est engagé pour le respect et la promotion des droits humains qui constituent un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise.



Le Groupe UFF est engagé pour le respect et la promotion des droits humains qui constituent un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise.



Politiques

- L'ensemble de l'activité du Groupe UFF est localisé en France (clients, salariés, structures juridiques). Le Groupe se conforme aux réglementations nationales en vigueur et respecte les droits de l'Homme.
- Le Groupe UFF veille au respect strict des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) portant sur : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.
- Comme présenté dans la partie Sociale, l'UFF s'inscrit dans la promotion de la lutte contre les discriminations, le respect de la diversité au sein de l'ensemble de ses filiales et l'égalité de traitement notamment entre les hommes et les femmes.
- Le Groupe a défini une politique sur les personnes vulnérables et est attentif au respect de l'éthique et de la déontologie par ses salariés.
- La politique d'achat du Groupe UFF vise à s'assurer que ses fournisseurs et partenaires respectent les droits de l'Homme par la signature du «Code de Conduite des Tiers» qui permet de confirmer l'engagement du Tiers en matière d'éthique, d'environnement et de traitement des salariés.
- Enfin, l'UFFB et Myria AM intègrent des critères ESG dans leur sélection d'investissements (cf. supra).



Actions

- Le dispositif de protection des personnes vulnérables a été renforcé avec la mise en place d'une politique générale et d'une procédure interne pour protéger les personnes vulnérables (clients) selon les recommandations émises par France Assureurs sur la commercialisation des contrats d'assurance vie.
- La formation des collaborateurs à la «Lutte contre la corruption et la déontologie» initiée en 2021 s'est poursuivie en 2022.



Indicateurs de performance

En 2022, le taux de réalisation de la formation «Lutte contre la corruption et déontologie» était de

90%

En 2021, le taux de réalisation de la formation «éthique et Déontologie» était de 89%.

TABLEAU DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET CORRESPONDANCES

	Risques extra-financiers	Sections en référence	KPI (indicateur de performance)
SOCIAL / SOCIÉTAL			
1	Divulgarion des données personnelles de nos clients	Partie 7 (Sociétal) - Sécurité et protection des données	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de réussite à la formation sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
2	Défaut de qualité des services/relations clients	Partie 7 (Sociétal) - Assurer la satisfaction de nos clients - Gestion des réclamations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage de clients suivis par un conseiller de proximité et satisfaits de leur conseiller UFF ■ Pourcentage de réclamations clôturées dans un délai inférieur à 2 mois
3	Difficulté de recrutement en adéquation avec les besoins des métiers	Partie 6 (Social) - Recruter et fidéliser - Former et développer les compétences	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de turn-over pour l'ensemble du Groupe UFF ■ Taux de réussite aux formations réglementaires continues habilitantes capacitantes ■ Taux de réussite aux formations réglementaires continues internes
4	Menace sur la qualité de vie au travail	Partie 6 (Social) - Assurer la qualité de vie au travail, la santé et la sécurité des collaborateurs et le dialogue social pour travailler efficacement ensemble	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'absentéisme annuel 2022 ■ Nombre d'accidents du travail pour UFG et UFP ■ Nombre d'arrêts de travail liés aux accidents de travail pour UFG et UFP ■ Taux de participation à la dernière enquête de climat social
5	Absence de diversité, discrimination	Partie 6 (Social) - Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Index égalité hommes/femmes pour UFG ■ Index égalité hommes/femmes pour UFP ■ Pourcentage de salariés en situation de handicap



	Risques extra-financiers	Sections en référence	KPI (indicateur de performance)
ENVIRONNEMENTAL			
6	Impacts environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance liés aux investissements (investissements responsables)	Partie 8 (Finance durable) <ul style="list-style-type: none"> - Le Groupe UFF, un investisseur avec des principes - Le groupe UFF, un gérant d'actifs pour le compte de ses clients - Le Groupe UFF, un conseiller en gestion de patrimoine unique - CGPE, un groupement de services dédié aux CGP libéraux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Part des encours Myria AM des fonds articles 8 ou 9 et des fonds labellisés «ISR» dans les encours totaux de Myria AM ■ Part des articles 8 ou 9 et des actifs labellisés «ISR» administrés par UFF dans les actifs totaux administrés
7	Moindre considération de la gestion des déchets, de la consommation énergétique et des transports	Partie 9 (Environnement) <ul style="list-style-type: none"> - Consommations énergétiques - Consommations de ressources naturelles (non énergétiques) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consommations d'eau du siège
CRIMINALITÉ FINANCIÈRE / DROITS DE L'HOMME			
8	Blanchiment d'argent, corruption et évasion fiscale	Partie 10 (Criminalité financière et éthique des affaires) <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la corruption - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme - Éthique des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de réalisation de la formation «Lutte contre la corruption et déontologie» ■ Taux de réalisation de la formation LCB/FT ■ Taux effectif d'imposition du Groupe UFF
9	Non-respect des droits de l'Homme et des normes/principes internationaux du travail sur le lieu de travail	Partie 11 (droits de l'Homme)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de réalisation de la formation «Lutte contre la corruption et déontologie»

32, avenue d'Iéna
75783 Paris Cedex 16

T. +33 1 40 69 65 17

Service Clientèle UFF

Contact : 0805 809 809

www.uff.net



Société anonyme au capital de 15 467 031,07 €
473 801 330 R.C.S Paris.
Union Financière de France Banque est cotée
sur Euronext Paris Compartiment B

Code Euroclear 3454
Code ISIN FR0000034548.

